

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 13 septembre 2016

Délibération 2016.CA.21
Approbation du verbatim du 12 juillet 2016

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 codifié aux articles R719-51 et suivants du code de l'éducation,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents : 24 Nombre de personnes représentées : 0 Majorité requise pour le vote : 12
--

Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 2
--

Le verbatim de la séance du 12 juillet 2016 est approuvé, sous réserve des modifications mentionnées :

- Commissariat Général à l'Investissement et non aux Investissements,
- Work Package et non Word Package.


Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC



Pièce jointe : verbatim du 12 juillet 2016 modifié selon remarques du CA

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des
académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »

COMUE
(Communauté d'Universités et
d'Établissements)
Bourgogne Franche-Comté

Conseil d'administration

Séance du mardi 12 juillet 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim de la séance du Conseil d'administration du 30 mai	1
2. Informations du Président	2
3. Evaluation HCERES : état d'avancement du dossier.....	3
4. I-SITE : convention de préfinancement	15
5. Gestion des personnels des études doctorales : convention-cadre	30
6. Adhésion à l'association PREMICE et désignation du représentant d'UBFC au conseil d'administration de PREMICE	33
7. Paye à façon : convention.....	34
8. Demande de subvention par la Ville de Belfort	35

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMUE UBFC
(SEANCE DU 12 JUILLET 2016)

*(La séance est ouverte à 14 h 43 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet.- Bonjour à toutes et à tous. Nous avons le quorum, nous pouvons donc siéger valablement. Merci de votre présence en ces temps finalement assez avancés de juillet.
Nous avons huit points à l'ordre du jour, plus les questions diverses.

1. Approbation du verbatim de la séance du Conseil d'administration du 30 mai

M. Chaillet.- Le premier point concerne, comme il est d'usage, l'approbation du *verbatim* de la séance précédente, donc celle du CA du 30 mai. Avez-vous des modifications ?

Mme Gazelle.- Il y a une erreur sur la page 37, le budget n'est pas de 5 000 € mais de 5 M€.

M. Chaillet.- C'est un autre ordre de grandeur !
Est-ce qu'il y a d'autres points ? Pas d'autre point.
Qui s'oppose à cette approbation ?
Qui s'abstient ?

M. Gillon.- Je m'abstiens car je n'étais pas là.

M. Icard.- Je n'étais pas là non plus.

M. Chaillet.- Donc deux abstentions. Merci.

2. Informations du Président

M. Chaillet.- En matière d'information, deux points aujourd'hui. Le premier point concerne l'ENSAM.

Vous savez que l'ENSAM était déjà, depuis le début de la COMUE, en volonté d'intégrer UBFC en tant que membre fondateur. Cette volonté a été ré-exprimée dernièrement par le directeur général de l'ENSAM, sachant que l'ENSAM est une entité unique nationale. Il y a donc eu un vote au Conseil des membres, ainsi que les statuts le prévoient, il y a une quinzaine de jours, sauf erreur. L'ensemble des chefs d'établissement membres fondateurs de la COMUE ont voté pour l'intégration de l'ENSAM en tant que membre fondateur d'UBFC. C'est la première étape et il y aura évidemment une étape importante, très importante, qui se passera au CA du 13 septembre prochain, donc avec vous, pour voter sur la même question.

Nous accueillerons Laurent Carraro qui est le Directeur général de l'ENSAM, vous aurez évidemment des documents avant, ainsi que Laurent Arnaud qui est le Directeur du campus de Cluny de l'ENSAM. Voilà pour le premier point.

M. Rollin.- Peut-on avoir une précision ? Il y avait une problématique qui se posait sur l'ENSAM lors de la réflexion sur la création de la COMUE. L'ENSAM devait intégrer la COMUE et cela ne s'est pas fait parce que la globalité de l'ENSAM posait problème. Est-ce que l'ENSAM va intégrer la COMUE dans la globalité du groupe ENSAM ou est-ce simplement les sites ENSAM Bourgogne Franche-Comté qui seront pris ?

M. Chaillet.- On ne va pas entamer le débat ici. Pour répondre très rapidement à cette question, il y a une image que l'on peut donner, c'est qu'il faut considérer que l'ENSAM est un et indivisible, c'est une seule entité juridique comme organisme. C'est comme si un organisme de recherche national intégrait en tant que membre fondateur la COMUE. A ce titre, le collège électoral correspondra à la COMUE, même si c'est bien toute l'ENSAM qui intègre la COMUE puisqu'elle n'est pas sécable. Le collège électoral qui correspondra à l'intégration de l'ENSAM dans la COMUE sera celui du site Bourgogne Franche-Comté.

Je réponds extrêmement succinctement mais je ne veux pas entamer le débat que nous aurons le 13 septembre.

Le deuxième point est un point d'information sur les écoles doctorales et leur accréditation, ainsi que le doctorat.

Comme vous le savez, les écoles doctorales seront transférées, ainsi que le prévoient les statuts d'UBFC, à UBFC. Il y avait un petit sujet à régler avec le ministère sur l'accréditation : comment on accrédite les ED et ensuite comment on délivre le diplôme de Docteur UBFC.

Les informations que nous avons à ce stade du ministère sont que nous pouvons accréditer l'ensemble des écoles doctorales UBFC à compter du 1^{er} janvier 2017 et que nous pourrons délivrer le doctorat UBFC à compter de cette même date, ce qui était extrêmement important comme marqueur d'intégration à tous les niveaux, au niveau I-SITE mais à tous les niveaux. Pour ce faire, on mettra sur le parchemin – c'est donc une proposition – « Doctorat préparé à » avec l'établissement.

C'est ce que nous dit le ministère et que je voulais vous livrer aujourd'hui à titre d'information. Les choses semblent donc bien s'engager sur ce sujet.

Voilà les deux informations que je voulais vous donner aujourd'hui.

3. Evaluation HCERES : état d'avancement du dossier

M. Chaillet.- Je ne vais pas prendre trop de temps, j'ai une rapide présentation sur le point d'avancement de ce dossier dont vous savez, puisque je vous l'avais dit, qu'il a un caractère d'urgence. On le met en parallèle de tout un tas d'autres sujets qui ont un caractère d'urgence aussi.

Le premier point concerne le calendrier. Vous avez le CA UBFC aujourd'hui, le 12 juillet et nous avons un conseil des membres demain, le 13 juillet, pour discuter du tout premier *draft* de ce document HCERES, c'est la raison pour laquelle il ne vous a pas été présenté à ce jour. Il était en effet nécessaire de passer par la discussion, le filtre des établissements qui sont évidemment concernés fortement dans ce dossier, avant de pouvoir vous le présenter. La raison de ce décalage, de cette inversion CA/CM, c'est que nous avons pris pas mal de temps pour l'I-SITE, pour pouvoir aller jusqu'au bout de l'I-SITE qui était vraiment extrêmement urgent, ce qui fait l'objet du point suivant. Nous avons donc dû ajouter un conseil des membres demain sur la question de l'HCERES.

Il y a un dépôt du document provisoire le 15, donc vendredi, sachant qu'il s'agit bien d'un document provisoire, et une réunion préparatoire avec le HCERES le 20 juillet, sachant qu'il ne s'agit pas du comité d'experts mais des délégués HCERES, ceci pour échanger avec eux et pour qu'eux puissent échanger avec nous, échanger avec les partenaires, la Région, les Recteurs et les collectivités. C'est à la demande du HCERES qui souhaite faire une petite réunion préparatoire où on pourra échanger les attentes des uns et des autres sur cette évaluation HCERES.

Ensuite, nous avons un conseil des membres le 2 septembre. La date peut encore bouger mais ce sera tout début septembre. Ce sujet y sera à nouveau traité. Puis le CAC le 9 septembre et enfin le CA le 13 septembre.

Je vous enverrai le document HCERES préparatoire une fois que le conseil des membres du 13 juillet sera passé. Je pense que je pourrai vous envoyer pour la fin juillet un document qui ne sera pas encore totalement terminé mais qui sera visible. Je vais consacrer ma dernière semaine de juillet uniquement à ce dossier. Vous aurez donc le document et, du 13 au 15, nous avons prévu de bloquer deux jours uniquement pour travailler là-dessus suite au CA pour le dépôt du document définitif.

Enfin, les 18 et 20 octobre, nous aurons la visite du comité HCERES qui viendra sur site comme tous les comités HCERES.

Voilà le calendrier de ce qui se profile jusqu'au mois d'octobre, il y a donc un certain nombre de rendez-vous sur ce sujet.

Pour vous expliciter un tout petit peu ce qu'est ce dossier HCERES et la manière dont le HCERES souhaite qu'il soit organisé, il y a trois domaines, le premier domaine concerne le positionnement et la stratégie de la coordination territoriale, le deuxième domaine correspond à la gouvernance et l'organisation de la coordination territoriale, le troisième domaine concerne le pilotage des activités et la trajectoire de la coordination territoriale. Vous voyez que nous sommes vraiment là sur des orientations assez "gouvernance" et qui sont évidemment liées - pas exclusivement - à celles de l'I-SITE.

Je vous mentionne tout de même, mais vous le savez comme moi, que le contexte est celui d'une COMUE en construction. Il se trouve que nous sommes en vague B et que le calendrier national fait que nous sommes à la fois en construction et à la fois nous devons construire notre dossier HCERES qui serait évidemment bien plus facile à expliciter d'ici un an ou deux. Mais c'est ainsi, nous devons produire quelque chose cette année, sachant que le HCERES est bien conscient que la construction d'UBFC fait qu'on ne peut pas, à ce stade, tout dire, tout annoncer, tout préciser

puisqu'il s'agit précisément de construire la COMUE.

Sur le domaine 1, je reviens un peu sur les détails du canevas. Ce que vous avez ici se trouve dans le canevas qui vous a été envoyé. Le domaine 1 : positionnement et stratégie de la coordination territoriale, trois points :

- Le premier point est le positionnement de la COMUE et des établissements membres, avec un positionnement national et international des établissements membres, le périmètre des missions de la COMUE, l'articulation entre la COMUE et les établissements membres et la cohérence des objectifs avec les partenaires extérieurs. Les partenaires extérieurs étant pour nous en particulier les organismes de recherche et les établissements de santé, pour ce qui concerne les partenaires qui sont présents sur le territoire.

- Le deuxième point est la définition des champs d'activité de la COMUE et de ses membres, montrer que les activités de la COMUE s'appuient sur les compétences et les coopérations existantes des établissements membres, les formes de coopérations (délégation, subsidiarité, coordination, mutualisation, etc.). Là, à nouveau, je reprends les termes du cadrage HCERES : faisabilité et le modèle économique qui correspond à cela.

- Le troisième point est la stratégie d'alliance et les partenariats locaux, nationaux et internationaux. Il s'agit de montrer que les objectifs et les actions de coordination sont en cohérence avec les besoins du territoire et de ses acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ceci adresse évidemment la région. On a un certain nombre d'éléments que l'on a déjà mis dans le *draft* sur le niveau de diagnostic territorial en matière d'enseignement supérieur et de recherche, à la fois à travers les documents de la Région et à travers le STRATER, la stratégie territoriale qui émane du ministère. Les alliances et les partenariats nationaux et internationaux pour soutenir la stratégie de coordination territoriale.

Le domaine 2 est à nouveau organisé en trois points :

- L'organisation et la gouvernance adaptées aux actions choisies. Les instances et acteurs de la gouvernance ont des rôles bien définis et associent les partenaires territoriaux. Les circuits de décision garantissant l'adhésion des établissements membres et la concertation avec les personnels et les étudiants. Vous voyez que nous sommes vraiment là sur des choses qu'il faut que l'on construise.

Une petite parenthèse. Je crois qu'il y a un élément qui est extrêmement important, auquel il faudra qu'on arrive dans le cadre de cette construction, c'est la clarté. Il faut que l'on soit capable de s'expliquer à nous-mêmes mais aussi d'expliquer à l'extérieur exactement comment nous fonctionnons.

Comment la COMUE favorise l'appropriation de la stratégie au sein des communautés et des établissements membres et associés. Comment la COMUE implique les personnels et étudiants dans sa gouvernance. Comment elle soutient les initiatives diffuses interpersonnelles entre laboratoires, entre équipes pédagogiques, etc. Quelle méthode d'information interne vers les personnels et les étudiants pour contribuer à l'adhésion des communautés.

Le troisième point porte sur la politique de communication concertée entre la COMUE fédérale et ses établissements membres fondateurs avec évidemment une nécessaire cohérence entre la communication des uns et des autres, tout cela à destination de la contribution au rayonnement territorial qui est l'un des fondements d'une COMUE.

Enfin, le domaine 3. Le premier point concerne l'organisation des fonctions de support et de soutien pour faire fonctionner tout cela. Il s'agit du conventionnement avec les établissements membres pour la mutualisation des personnels ou des ressources. Cela fera d'ailleurs l'objet d'un point de ce conseil d'administration puisqu'on a commencé ces choses-là. Le système d'informations partagées entre COMUE et établissements membres pour le suivi de la

coordination. Et puis un modèle de gestion de la COMUE adapté à la nature de ses activités, l'organisation budgétaire cohérente avec les activités de la COMUE, typiquement l'apport des établissements et puis l'I-SITE et ses 5 M€, puis recenser les conventions financières pluriannuelles établies avec les établissements membres.

Le deuxième point sur le domaine 3 concerne le suivi et l'évaluation des activités de coordination territoriale. On est donc vraiment dans le pilotage, on ne pilote évidemment pas dans le noir ou en aveugle. Il nous faut établir des éléments qui permettent de mesurer ce que l'on fait ensemble. Donc le suivi de l'ensemble des activités du territoire et les actions correctrices, le suivi organisé de manière fiable et pérenne avec des dispositifs d'auto-évaluation des relations externes ou d'analyse prospective, sur lesquels le CA sera d'ailleurs sans doute très impliqué. La mesure de l'impact de la coordination territoriale avec la construction d'un tableau de bord global des activités de coordination pour qu'on soit capable de les évaluer et éventuellement de les corriger. Les outils utilisés pour mesurer la valeur ajoutée et l'impact sur le territoire des actions de coordination territoriale.

Le troisième point, c'est la trajectoire suivie par la coordination territoriale, autrement dit comment les actions que l'on va mettre en place permettront d'atteindre les objectifs, comment les activités en cours et les résultats obtenus attestent de la dynamique de construction de la politique de site.

La communauté d'établissements en appelle à une perception avérée. Comment maintenir la dynamique de construction et d'évaluation du site, c'est-à-dire s'assurer que la politique de site fasse l'objet de discussions, de débats, de validations et qu'elle est expliquée dans des documents stratégiques qui sont validés et diffusés à tout le monde.

Je vous rappelle ici quelque chose que vous connaissez sans doute déjà bien, c'est la situation de notre COMUE définie dans ses statuts, avec des compétences transférées et des compétences coordonnées. En matière de compétences transférées, il y a :

- Le partage du projet de site pluriannuel avec une partie globale et une partie des établissements. C'est un travail qui va s'enclencher à la rentrée à travers le contrat de site et qui s'enclenchera également avec les organismes, notamment sur la question des laboratoires et de leur fédéralisation,

- Le portage de projets structurants impliquant l'ensemble des établissements membres. Il s'agit là typiquement de l'I-SITE BFC pour le moment.

- La définition et la mise en œuvre de la politique doctorale et de la politique relative à l'HDR. Cela concerne le portage des données dont je parlais tout à l'heure.

- Et puis la délivrance des diplômes de Docteur et de l'HDR.

- La ventilation en structures de recherche des établissements membres de la part de la dotation de fonctionnement que chacun d'eux y consacre dans le respect des fléchages des ministères de tutelle. Ceci induit très naturellement la mise en place d'une commission pour étudier ce sujet avec les établissements pour, petit à petit, converger vers une clé de répartition qui soit la clé UBFC et qui s'applique à tout le monde.

- La signature de la production scientifique issue des doctorants inscrits dans les écoles doctorales UBFC ainsi que les personnels des établissements membres. Très concrètement, cela veut dire que l'ensemble de la production scientifique des laboratoires des établissements d'UBFC doit porter mention de « univ.bfc » pour une raison de visibilité. Je vais le dire de manière triviale et je vous prie de m'en excuser d'avance, mais si un établissement A produit 100 publications par an, qu'un établissement B produit 100 publications par an et que, dans le *ranking* X ou Y, il faut être à 150, aucun des deux ne passe. En revanche, si pour chacun des deux il est fait mention de « UBFC » et que la COMUE fait état de 200 publications, nous passons et nous devenons plus

visibles. C'est cela l'idée, elle est assez basique mais elle est essentielle. J'en profite donc pour redire ici qu'il est vraiment très important que la production scientifique des laboratoires fasse mention de « univ.bfc ».

- Et puis l'affichage d'une offre de formations tout au long de la vie.

En matière de compétences coordonnées, on trouve :

- La politique numérique qui comprend beaucoup de sujets très importants parce que c'est le support à beaucoup d'éléments de coordination, qui commence par le fait que chacun d'entre nous puisse avoir une adresse @ubfc.fr, ce qui est bien parti, voire finalisé depuis quelques jours. Les SI ont travaillé d'arrache-pied là-dessus et ont finalisé la chose en 15 jours.

- La politique d'internationalisation.

- La politique culturelle.

- Les actions transversales vie étudiante et situation de handicap, le schéma directeur de la vie étudiante doit être porté par le contrat de site à l'échelle d'UBFC. C'est un sujet aussi sur lequel nous lançons la chose.

- La politique de communication, il en a été fait mention tout à l'heure.

- La coordination des offres de formation, avec une mention de l'ensemble des diplômes de chacun des établissements membres de la COMUE de son appartenance à UBFC. Là aussi, c'est un effet de rayonnement extrêmement important.

- L'entrepreneuriat étudiant, notamment à travers l'initiative Pépite qui met en place des outils pour déployer cet entrepreneuriat étudiant. J'en profite pour dire que c'est quelque chose qui est très important à mes yeux. Je pense qu'on a vraiment des possibilités de déployer cela. C'est en plus quelque chose qui peut se déployer assez aisément ou en tout cas de manière assez égale sur l'ensemble des sites des établissements membres d'UBFC. C'est quelque chose qui peut vraiment se déployer sur l'ensemble du territoire et qui peut donner aux étudiants une dynamique d'entrepreneuriat extrêmement intéressante.

- Les stratégies scientifiques des structures de recherche.

Ce que je peux vous dire à ce stade, c'est simplement vous donner quelques éléments de sommaire, de découpage du document tel que nous l'avons prévu à ce stade. Sur le domaine 1, une première partie concerne l'état des lieux en s'appuyant sur tout un tas de données qu'à la fois les services ont générées ces temps-ci et puis que l'on trouve également dans les documents de la région et dans le STRATER, avec des points positifs et des points de faiblesse. C'est tout de même un diagnostic extrêmement intéressant pour montrer que l'on peut, simplement à travers le fait de faire synergie entre les établissements via la COMUE, se déployer de manière plus forte, plus visible, plus rayonnante.

Tout cela génère des objectifs stratégiques et c'est quelque chose qui devra, me semble-t-il, aussi faire l'objet de réflexions au niveau du conseil d'administration. Je pense qu'il est important que nous tous, les établissements, la COMUE, les conseils, la communauté partagions les objectifs stratégiques. Je ne parle pas d'un document de 50 pages, je parle juste d'une page, de quelques grands objectifs stratégiques qu'il est important que nous partagions parce que c'est à partir de cela que l'on pourra déployer les actions.

Et puis le rôle de la COMUE UBFC, la vision du rôle de la COMUE UBFC dans la stratégie des établissements membres. Les établissements expriment cela et l'ont fait aussi à travers leur propre document HCERES.

La cohérence avec les partenaires régionaux et nationaux puisque l'ensemble du paysage de l'enseignement supérieur, recherche et innovation en Bourgogne Franche-Comté inclut bien

entendu l'ensemble de ces partenaires.

Et puis, bien entendu, le rôle et la spécificité du projet I-SITE qui est évidemment extrêmement important pour le déploiement de tout cela, il n'est pas l'intégralité d'UBFC, il est inclus dans UBFC mais il est extrêmement important de pouvoir le déployer dans les meilleures conditions possibles.

Sur le domaine 2, la gouvernance, l'organisation de la coordination territoriale, il y a d'abord un élément d'organisation d'UBFC où on explique un peu comment on fonctionne, les différents conseils, comment fonctionne l'exécutif, etc., les instances. Avec tout de même des éléments clés qui sont de créer un sentiment d'appartenance et puis de tenir compte de la dispersion géographique. Ce ne sont pas les seuls éléments clés mais ce sont tout de même des éléments clés qui sont aussi tout à fait spécifiques à notre COMUE. Une COMUE, dans ce pays, est définie par ses statuts, ce qui veut dire qu'il n'y a pas deux COMUE identiques. Chaque COMUE est spécifique et doit se déployer spécifiquement. Il n'y a pas un cadrage identique pour tout le monde. Les enjeux ne sont donc pas du tout les mêmes selon les COMUE, il y a des COMUE qui sont plus "*light*" et d'autres qui sont beaucoup plus engageantes, comme la nôtre, notamment à travers le déploiement du projet I-SITE.

Ensuite, il y a la question que j'évoquais tout à l'heure des processus de décision, donc comment on élabore, on mature les projets, comment travaillent les conseils, le travail de prospective qu'il faut faire, l'élaboration de feuilles de route par exemple à travers la question du déploiement de pôles thématiques qui fait partie des objets majeurs de la COMUE, sachant qu'il en existe déjà un qui est le pôle ingénierie et management, comme vous le savez. Les circuits de soumission des projets qu'il faut que l'on mette au point. Là encore, on ne pourra pas, à ce stade, donner des éléments extrêmement précis sur ces questions puisque cela fait l'objet aussi de la construction de la COMUE, comment on encourage les initiatives. La validation des projets avec les établissements, la formalisation des décisions, le suivi de l'activité sur le long terme, ce qui renvoie au tableau de bord que j'ai évoqué tout à l'heure dans la description du cadrage de l'HCERES. La politique de communication globale interne et externe avec cette cohérence de communication entre la communication des établissements membres de la région et de la COMUE.

Sur le domaine 3, l'organisation des fonctions de support et de soutien, vous voyez que ce n'est pas du tout orthogonal à ce que je vous ai dit tout à l'heure. On essaie de respecter autant que faire se peut le canevas. Les fonctions qui sont prioritaires et qui sont déjà présentes ou en cours de recrutement, c'est le cas pour l'I-SITE notamment, donc l'administration, la communication, le suivi de la recherche, l'I-SITE, le numérique, la répartition des emplois avec les établissements membres puisque nous avons 38 emplois à déployer sur 3 ans, entre 2015 et 2017 mais ce sont des emplois de site. Cela ne veut pas dire que les 38 emplois vont tous sur la COMUE au sens de l'établissement, ce sont vraiment des emplois de site. On peut donc trouver la meilleure adéquation possible pour opérer notre projet commun entre les établissements et la COMUE, ce qui a d'ailleurs déjà été fait.

L'organisation budgétaire afférente, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec l'explication du fait que puisqu'on souhaite fédéraliser des laboratoires, gérer des projets de recherche, cela veut dire qu'il y a une part des ressources propres qui est liée à cela, il y a une part des ressources propres qui est liée à l'inscription des doctorants à l'échelle d'UBFC. Et puis il y a évidemment une part qui vient directement des établissements.

Ensuite, le suivi et l'évaluation des activités de coordination territoriale, avec ces tableaux de bord qu'il faut que nous construisions. On peut donner quelques éléments préliminaires, notamment sur la question du suivi de la production scientifique référencée UBFC, c'est extrêmement important. Le travail de prospective, les feuilles de route partagées avec les

établissements membres, et puis la question de l'autoévaluation interne et externe.

Vous voyez que nous sommes là dans un mode où, encore une fois, on ne va certainement pas décrire des choses extrêmement précises, à ce stade, puisque cela fait l'objet de la construction d'UBFC. En revanche, on a tout de même des éléments pour le coup très clairs à mettre en avant sur ces sujets, j'en ai donné un exemple à l'instant.

Ensuite, la trajectoire suivie par la coordination territoriale, donc la trajectoire de l'UBFC en tant que COMUE fédérale, la vision synthétique de son tableau de bord communiqué chaque année. Il ne paraît pas du tout illogique que nous établissions des résultats annuels qui soient communiqués largement à la communauté et qui servent également pour nous, c'est-à-dire les conseils, les établissements membres et la COMUE pour avancer, corriger, retravailler sur les sujets qui correspondent aux enjeux stratégiques que l'on se donne ensemble.

Je vous ai mis quelques éléments des graphiques qui ont été travaillés ces derniers temps par les services UBFC. Ce ne sont que quelques éléments qui sont assez intéressants, qui permettent de voir un peu où est-ce qu'on en est sur le plan de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté. L'ensemble de ces cercles sont les lieux où il y a de l'enseignement supérieur. La différence de couleur vient du fait pour que les cercles bruns, ocres, ce sont des lieux où il n'y a que du premier cycle en incluant également les classes préparatoires et les BTS. Les lieux en violet sont les sites où il y a également du deuxième et du troisième cycle. On va donc évidemment retrouver nos sites des établissements membres de Bourgogne Franche-Comté, ce seront des cartes qui apparaîtront dans le dossier HCERES parce qu'elles sont très intéressantes pour tirer des conclusions de diagnostic. Vous voyez que nous sommes à peu près partout. Vous avez également le site de Cluny, le site de l'ENSAM qui est bien sûr représenté.

Concernant le deuxième élément, je ne sais pas si c'est la bonne manière de le présenter, on a tergiversé un petit peu, sachant que l'on peut toujours changer, ce qui compte, c'est d'avoir les données et, ensuite, on peut les mettre sous la forme la plus appropriée, ici c'est année par année. Pourquoi ai-je souhaité faire cela ? C'est parce que cela donne une idée de la pyramide de ce qu'est l'enseignement supérieur, donc nos établissements puisqu'il s'agit d'UBFC, les établissements d'UBFC, quelle est notre cartographie d'enseignement supérieur. On voit une sorte de pyramide, cela y ressemble, avec des éléments sur l'année 3, donc l'année L1, l'année 2 L2, etc., l'année 4 M1, M2 et puis on a découpé au-delà de l'année 5 en deux parties pour isoler ce qui était doctorat. Parce que si on met doctorat et année 6 de médecine, cela gonfle un peu les chiffres et il nous est apparu important, mais on peut en discuter, de bien marquer les deux.

Parmi les conclusions que j'en tire, il y a le fait qu'il y a une déperdition entre le L et le M et c'est un sujet. L'autre conclusion que j'en tire, c'est que, concernant le doctorat, on doit se donner l'ambition collective d'augmenter le nombre de doctorants. Ceci pour différentes raisons, mais la raison de fond, à mes yeux, c'est la raison sociétale. Je crois qu'il faut que l'on puisse, dans ce pays, développer le doctorat. On voit ici que, dans 3, 4 à 5 ans, on pourra comparer les pyramides pour voir comment elles seront et si, finalement, en fonction de nos enjeux stratégiques partagés, les actions que nous aurons pu mener allaient dans le sens de ce que nous souhaitions. C'est typiquement le genre d'information qui me semble tout à fait importante à avoir, à partager, à identifier et à suivre.

Mme Chauveau.- La représentation qu'on a là pose tout de même quelques questions parce que la dernière partie du graphique fait référence à un diplôme alors que, sur les autres années, on ne sait pas où sont les étudiants. Je pense qu'il serait peut-être pas mal que l'on sache, par exemple sur l'année 1 et l'année 2, si ce sont des BTS ou des formations générales.

M. Chaillet.- Là, c'est uniquement UBFC.

Mme Chauveau.- Justement, il me semble qu'il y a des IUT.

M. Chaillet.- Oui, il y a des IUT mais il n'y a pas de BTS.

M. Trichard-Comparot.- On pourrait peut-être avoir un code couleur qui permettra d'avoir les licences classiques, les DUT, les choses comme cela pour bien marquer. La remarque que tu faisais par exemple entre L et M, si tu ne prends que les DUT, cela change complètement la logique.

M. Chaillet.- Je crois qu'il faut compter les licences pro, en l'occurrence. La remarque que j'ai faite, c'est *modulo* les licences pro, ce qui est légitime vu que ce sont des diplômes terminaux.

Je suis d'accord avec vous, il faut surtout plusieurs graphiques, avec des graphiques qui sont représentés par diplôme.

M. Trichard-Comparot.- Tout à fait, sinon la lecture peut être faussée.

M. Chaillet.- D'accord, on peut en effet regarder cela.

M. Trichard-Comparot.- Juste en rajoutant des codes couleur sur ta première année, tu vas avoir les licences classiques, les DUT, donc juste pour marquer la différence de diplôme.

M. Chaillet.- Oui, très bien.

M. Prévôt.- Est-ce que je peux dire un mot, Nicolas ?

M. Chaillet.- Oui.

M. Prévôt.- La remarque est juste, on la prendra en considération mais cela n'enlève en rien le raisonnement d'ensemble qui est qu'il y a une déperdition très importante après le baccalauréat et une seconde salve de départ après le L3, donc deux soldes négatifs après le baccalauréat et après le L3, sachant que les départs ne sont pas compensés par les entrants.

Mme Bon.- Dans la majorité des cas, ce sont des erreurs d'orientation parce que l'orientation au niveau du bac n'est pas toujours bien faite sur les étudiants universitaires. Il y en a énormément qui se sont trompés de filière, ce n'est donc pas un échec.

M. Chaillet.- Il y a aussi ceux qui partent. Il y a plus de jeunes qui quittent la région que de jeunes qui rentrent, le solde est négatif.

M. de la Brosse.- Le fait qu'il y ait une déperdition entre L3 et master est logique avec les licences professionnelles. Il faut prendre le global de la France et le local pour voir si on est au-dessus du pourcentage moyen de toute la France ou si nous sommes une région qui perd plus que la moyenne.

M. Prévôt.- C'est le cas. Ce que je voulais dire, c'est la comparaison par rapport au national, c'est-à-dire qu'on perd plus que le niveau national après le bac et après le bac+3. On a une déperdition qui est assez significativement supérieure à la moyenne nationale. C'est vrai que le graphique ne le dit peut-être pas assez, il faut le repréciser.

M. Chaillet.- Ce qui est important, c'est d'essayer d'augmenter le sommet mais sans perdre sur la base, surtout pas puisqu'il y a un *continuum*. Il faut continuer d'alimenter le premier cycle.

M. Bardi.- Et travailler entre l'année 1 et l'année 2 pour réduire l'écart.

M. Chaillet.- Oui. Parmi les éléments d'explication, il y a très certainement tous les jeunes qui ne réussissent pas en L1.

Des codes couleur seraient effectivement intéressants.

Les trois derniers éléments que je voulais vous donner sont des choses que vous savez sans doute. Il est important de mettre dans un dossier HCERES que nous participons à 35 PIA dont sept sont gérés en Bourgogne Franche-Comté. Il y a un IDEFI (initiative d'excellence) en formation innovante qui s'appelle TalentCampus, que vous connaissez sans doute pour la plupart. Il s'agit de la création d'un atelier de développement de capitalisation des talents tout au long de la vie. C'est quelque chose qui marche bien. Deux laboratoires d'excellence sont gérés également en Bourgogne Franche-Comté, ils ont été créés en Bourgogne Franche-Comté par des équipes d'ici, donc ACTION autour des systèmes intelligents et puis LipSTIC autour des lipoprotéines et de la santé. Des équipements d'excellence IMAPPI, IRM et TEP couplées en imagerie préclinique et puis OSCILLATOR-IMP qui est une plateforme de mesure de l'instabilité des oscillateurs, c'est-à-dire des bases de temps, être capable de mesurer convenablement le temps, ce qui est une vraie gageure avec un vrai intérêt, sinon le GPS va nous amener à 2 kilomètres de là où on veut être !

M. de la Brosse.- Que signifie PIA ?

M. Chaillet.- Programme d'Investissement d'Avenir.

M. de la Brosse.- Je représente les entreprises. Il y a dans tout cela une forte propension à générer du sigle dans tous les sens. C'est vrai que vis-à-vis de l'extérieur, lorsqu'on se balade sur les sites d'universités, que ce soit l'université de Bourgogne ou toutes celles qui existent, il faut s'accrocher ! Au début, on se dit qu'on est peut-être un petit peu débile... C'est juste pour vous donner un peu la vision de l'extérieur.

M. Chaillet.- C'est juste. Il faut sans doute que nous soyons un peu plus clairs et un peu plus pédagogiques.

Les Programmes d'Investissement d'Avenir, ce sont des programmes créés à la suite d'une commission Juppé-Rocard en 2010, qui a préconisé de lancer des grands projets à l'échelle nationale. C'est vraiment très varié, la palette est large. Il y a une partie sur l'enseignement supérieur et la recherche mais il n'y a pas que cela, il y a aussi beaucoup d'outils du Plan d'Investissement d'Avenir sur d'autres sujets, notamment sur l'industrie, avec le principe de placer de l'argent et de consommer les intérêts. L'I-SITE qui est un outil PIA rentre dans le même cadre. Tout cela est opéré par le Commissaire aux Grands Investissements qui est rattaché à Matignon. C'est vraiment interministériel puisque cela ne touche pas que l'enseignement supérieur, cela ne touche pas que

l'industrie, cela touche beaucoup de sujets. C'est à Matignon et c'est le CGI qui déploie les appels à projets, notamment IdEx et I-SITE et en particulier notre I-SITE ici. L'opérateur financier est l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), qui est l'opérateur financier de la recherche française depuis sa création. C'est le CGI et l'ANR qui vont suivre l'évolution de notre I-SITE avec un jury international qui regardera les choses et vous savez, ou pas, que le jury international a visité l'ensemble des sites IdEx il y a quelques mois avec des sites qui ont été confirmés, des sites qui sont en période probatoire et des sites qui ont été arrêtés, du point de vue de leur IdEx, c'est dire l'enjeu qu'il y a à tout cela.

Il y a également un autre enjeu qui est celui du lien entre les I-SITE ou IdEx et les IDEFI (Initiatives d'Excellence en Formation Innovante), dans notre cas TalentCampus et les laboratoires d'excellence, dans notre cas ACTION et LipSTIC. Alain Dereux en dira un mot tout à l'heure, si l'I-SITE est confirmé, il emportera l'année prochaine à la fois les IDEFI et les LabEx.

La formation professionnelle et emploi, c'est la Cité de l'alternance en Bourgogne. Et puis Culture scientifique technique et industrielle, c'est l'Expérimentarium à Dijon. Il y a donc vraiment une palette d'outils du PIA, et si vous allez sur le site du CGI, vous trouvez tous les appels ouverts dans plein de domaines.

M. de la Brosse.- CGI : code général des impôts ?

M. Chaillet.- Commissariat aux grands investissements.

M. Roche-Bruyne.- Commissariat Général à l'Investissement.

M. Chaillet.- Merci. Même pour moi, c'est compliqué !

L'Etat est en train de travailler et de concocter une PIA 3, donc une nouvelle salve d'appels PIA pour – sauf erreur de ma part – le début de l'année prochaine, donc janvier 2017. Il faudra que les uns et les autres, nous surveillions cela de près pour que nous puissions éventuellement prendre des positions et déposer des projets à l'occasion de ce PIA 3, à la fois dans les établissements et à l'échelle de la COMUE, comme le prévoient les statuts, si l'ensemble des établissements se mettent d'accord sur le lancement d'un dossier qui répondrait à un appel PIA 3.

Mme Simon-Plas.- Une petite question. Concernant les PIA qui figurent là-dessus, tu dis « gérés en BFC » mais, en fait, ils sont gérés par les établissements membres d'UBFC ?

M. Chaillet.- Par la FCS.

M. Roche-Bruyne.- Pas tous.

M. Chaillet.- Pas tous mais l'IDEFI, les LabEx et les EquipEx sont gérés par la FCS.

Mme Simon-Plas.- Il y a des PIA qui sont ici mais qui sont gérés au niveau national.

M. Chaillet.- Oui, il y en a bien d'autres, il y en a 35 en tout.

Je vous ai montré ce tableau pour introduire l'idée que l'IDEFI TalentCampus était le laboratoire d'excellence ACTION et LipSTIC auraient un destin qui serait couplé à celui de l'I-SITE.

Vous avez ici quelque chose que l'on trouve dans le STRATER 2016, qui concerne la

Bourgogne Franche-Comté, que certains ont peut-être vu et qui a vocation à donner l'impact des domaines scientifiques présents en Bourgogne Franche-Comté. Vous avez en abscisse la part nationale des publications de la région, en pourcents, et en ordonnées l'indice d'impact observé à 2 ans. Pour faire simple, car cet indice n'est pas si évident, il est défini par l'OST, ce sont des études de l'OST (l'Observatoire des Sciences et Techniques). Ils ont un indice d'impact espéré à N ans, donc là à 2 ans. Ce qu'il faut retenir, c'est que si nous sommes supérieurs à 1, cela veut dire que ça progresse, pour faire court. Cela veut dire que notre impact dans tel ou tel domaine, dans tel ou tel champ scientifique progresse.

Je vous montre ce tableau parce qu'il me semble également intéressant. Il vaut mieux être en haut à droite qu'en bas à gauche, pour dire les choses simplement, mais on peut même être en haut et un petit peu à gauche. Le premier élément est d'être le plus haut possible et vous avez les domaines qui sont représentés, donc à peu près tous les domaines. Vous avez une orientation en haut à droite autour de la Biologie appliquée, de la Physique et puis Recherche médicale, Sciences pour l'ingénieur et ensuite les Maths, la Chimie, la Biologie fondamentale, les Sciences sociales, les Sciences humaines et puis le point un peu singulier en haut mais de très bon aloi autour des Sciences de l'univers.

Vous voyez à travers ce schéma que les trois axes de l'I-SITE ne sont pas complètement orthogonaux à ce que l'OST a déterminé ici. Je voulais simplement vous le montrer.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade sur l'HCERES. Demain, nous allons en discuter puisque c'est à l'ordre du jour du conseil des membres. A l'issue de cela, comme je vous l'ai dit, j'essaierai de faire aussi vite que je peux pour que d'ici fin juillet je puisse vous envoyer un document qui sera à nouveau un document provisoire mais que vous pourrez étudier à loisir jusqu'au 13 septembre.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. de la Brosse.- Je représente les entreprises. Le point sur lequel je vais tous vous tanner régulièrement, c'est sur la pratique de l'anglais. Je recrute pas mal d'étudiants qui sortent des formations des différents établissements. Nous fabriquons des rouleaux adhésifs, c'est une société industrielle, ce n'est pas la NASA mais on a tout de même des ingénieurs, on a un Docteur en Chimie. Vous voyez un petit peu le niveau. On a une quarantaine d'ingénieurs, beaucoup de techniciens, de techniciens de laboratoire qui viennent de Belfort. Je pense que nous sommes une entreprise classique et c'est vrai que nous avons un gros déficit de formations en anglais chez les personnes que nous recrutons.

Actuellement, j'ai 50 personnes qui sont en formation en anglais sur un effectif de 350, dont une grosse partie qui sort à peine de l'université. Pour moi, c'est tout de même un petit peu dommage. Je sais qu'on ne peut pas faire 5 ans de formation d'ingénieur sans avoir fait de l'anglais. En revanche, on peut faire 3 ans de licence sans faire d'anglais, ce qui n'est à mon sens pas normal. Actuellement, en France et dans l'industrie, les boîtes qui sont en croissance sont celles qui sont ouvertes sur l'international. Le marché industriel français intérieur est plutôt en perte de vitesse, il n'est pas en croissance. Pour se développer, il faut forcément avoir un pied à l'international. Chez moi, au laboratoire, les techniciens rédigent des rapports de recherche directement en anglais puisque, statistiquement, 80 % vont être envoyés à des clients qui sont allemands, anglais, parfois français aussi, et américains. Quel que soit le niveau, tout le monde doit pouvoir interagir en anglais. Je pense qu'il faut le prendre en compte.

J'ai vu qu'on avait une vision à 10 ans pour avoir des masters en anglais. Il y a effectivement deux niveaux, le premier étant d'étudier l'anglais pour pouvoir communiquer, le deuxième niveau qui me paraît le mieux, ce serait d'étudier en anglais, peut-être pas tous les cours,

ce n'est pas forcément l'objectif mais quelques cours pour être capable d'interagir et pas forcément d'une manière excellente. On n'est pas à Cambridge, ce n'est pas le sujet, mais un peu tout de même.

J'ai vu que le sujet existait aussi pour le rayonnement de la recherche et je pense que si on publie en bourguignon, on aura du mal à être lu au Japon.

M. Chaillet.- Ça dépend, si on publie sur le vin...

Mme Peyron.- Même pas !

M. de la Brosse.- Sur la recherche, je suis mal éclairé pour savoir si cela a un gros impact mais j'ai tout de même l'impression que c'est le cas.

M. Chaillet.- C'est essentiel.

M. de la Brosse.- Sur la sortie des études, pour moi, c'est évident et je suis prêt à en discuter avec celui qui serait d'avis contraire. Pour moi, un des objectifs d'UBFC doit être de progresser là-dessus, sachant que c'est sûrement compliqué, il faut des profs, etc., mais c'est une tendance de long terme, il faut progresser.

M. Chaillet.- Je pense qu'une bonne manière de faire progresser la population française en anglais serait de mettre des films en VO à la télé. Je dis cela parce que dans les pays scandinaves, ils ne sont pas nombreux, ils sont donc obligés d'apprendre l'anglais, sinon ils ne peuvent pas parler à grand monde, mais les films sont en VO et les enfants entendent la langue très tôt, ce qui est une excellente manière de l'apprendre.

M. de la Brosse.- Mais est-ce que ce n'est pas à l'université de prendre un peu sa part ?

M. Chaillet.- UBFC ne va pas se donner cela comme objectif, je suis bien d'accord !

M. de la Brosse.- Sachez que je vais régulièrement vous tanner là-dessus car, pour moi, c'est un travail de long terme.

M. Chaillet.- C'est clairement dans les objectifs de l'I-SITE mais ça doit être plus large que cela, vous avez raison.

M. de la Brosse.- Il me paraît inadmissible qu'un ingénieur puisse faire trois ans d'études sans faire de cours d'anglais, c'est très choquant.

M. Chaillet.- Je pense que c'est interdit.

M. Roche-Bruyne.- L'obtention du diplôme d'ingénieur est liée à un niveau de TOEIC. Vous ne pouvez pas avoir votre diplôme d'ingénieur sans avoir atteint votre niveau de TOEIC B2, il est même question de remonter le niveau de TOEIC à C1 pour obtenir le diplôme d'ingénieur.

Mme Legeard.- On a l'équivalent dans nos diplômes d'université avec le CLES.

M. Roche-Bruyne.- Mais vous pouvez avoir votre licence ou votre master sans cela alors qu'il est impossible d'avoir son diplôme d'ingénieur sans avoir atteint ce niveau.

Dans mon école d'ingénieurs, j'ai des gens qui n'ont pas leur diplôme d'ingénieur du fait qu'ils n'ont pas atteint le niveau du TOEIC.

M. Chaillet.- C'est éliminatoire.

M. Gillon.- Je rappelle que dans les futurs masters, il faudra avoir 10 dans la langue puisque c'est non compensable.

Mme Legeard.- J'ai une question qui va dans le même sens. Il y a un volet international important, en particulier en lien avec la communication sur nos diplômes à l'échelle internationale. Est-ce qu'il est prévu que l'on traduise notre offre de formations et les contenus de nos diplômes en anglais, justement pour qu'ils puissent être compris par les étudiants internationaux qui pourraient être intéressés par nos diplômes et, à l'inverse, pour qu'ils puissent être utilisés par nos étudiants qui sortent de nos universités et de nos établissements dans leur mobilité internationale ? On a un gros souci par rapport à cela car ils ont déjà du mal à communiquer en français sur le contenu de leur diplôme.

M. Chaillet.- Pour qu'ils puissent faire état de ce qu'ils ont fait.

Mme Legeard.- Tout à fait, ils ne sont pas en mesure de faire état de ce qu'ils ont pu suivre ici.

M. Chaillet.- Non, en tout cas je n'ai pas du tout pensé à cette question.

Mme Legeard.- C'est un vrai besoin, c'est une nécessité si on veut faire de l'international. Il faut vraiment que nous pensions à la traduction des contenus de nos formations.

M. Chaillet.- Peut-être que des établissements le font déjà.

Mme Chauveau.- Oui.

Mme Legeard.- Pas tous et peut-être pas sur tous les diplômes.

Mme Attuel-Mendes.- Nous, à l'Ecole de Commerce, on a le même système de TOEIC obligatoire à 750 pour avoir les diplômes. Il y a des formations qui sont entièrement en anglais, notre Bachelor est totalement en anglais.

Après, sur la traduction du catalogue de cours, cela n'a de sens que si le destinataire du catalogue de cours est capable de suivre les cours dans la langue dispensée. Le catalogue de cours en anglais est envoyé à nos partenaires internationaux puisque les étudiants internationaux viennent suivre les cours en anglais. En revanche, traduire le catalogue de cours francophones à destination d'étrangers n'a pas de sens puisqu'ils ne sont pas capables de suivre les cours en français. Chez nous, il y a donc deux choses différenciées.

Mme Legeard.- D'accord.

Mme Simon-plas.- Pour autant, si les étudiants ne sont pas capables de faire la traduction du cursus en anglais eux-mêmes, ils n'auront jamais l'occasion de la valoriser. Le double objectif est à réfléchir en ce sens. Si c'est pour attirer des étudiants internationaux, il ne suffit pas de traduire le catalogue, il faut avoir les cours qui suivent en anglais derrière.

Mon fils est en école de commerce ; on attend d'eux qu'ils soient capables de valoriser dans une autre langue les acquis qu'ils ont eus dans n'importe quelle langue. Après, si c'est pour se placer eux-mêmes à l'étranger dans une situation où ils ne sont pas capables d'expliquer ce qu'ils ont fait...

Mme Legard.- Je suis d'accord avec vous, il y a une exigence de la part de l'étudiant. Mais là, c'est une autre exigence d'un autre type, c'est au niveau de l'établissement parce qu'il est important que l'établissement puisse communiquer les éléments de ses formations en anglais pour qu'ils puissent être utilisés à l'international dans le cadre de la mobilité. Il y a d'ailleurs un document qui est obligatoire, en principe, c'est le supplément au diplôme que l'on doit tous délivrer. Jusque-là, la langue française est considérée comme étant une langue européenne, cela suffit donc évidemment pour l'Europe mais, malheureusement, ce document est complètement insuffisant lorsque nos étudiants qui le réclament de plus en plus souvent vont beaucoup plus loin.

C'est un élément qui me semble être important dans le cadre de la COMUE.

M. Chaillet.- Oui, c'est noté.

Mme Attuel-Mendes.- Il y a aussi une dimension du ministère de la Culture et du Code de l'éducation qui oblige à des éléments en français, c'est aussi très contraignant.

M. Chaillet.- Sur les masters internationaux dont Alain va sans doute parler dans un instant, on ne peut pas tout faire en anglais, ce n'est pas légal, vous avez raison.

Je terminerai en disant qu'il y a des étudiants qui sont déjà anglophones et qui viennent dans le pays apprendre la langue du pays, c'est le cas sur des masters Erasmus Mondus où ils font trois pays par semestre et ils cherchent aussi à apprendre la langue du pays parce qu'ils sont déjà anglophones ou ils le parlent déjà très bien et qu'ils jugent que c'est une corde supplémentaire à leur arc que d'apprendre le français. Ceux-là, il ne faut pas non plus les négliger.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je vous remercie. Nous allons passer au point 4.

4. I-SITE : convention de préfinancement

M. Dereux.- Bonjour à tous. Comme pièce qui vous a été remise, vous avez un exemplaire de la convention de préfinancement du projet I-SITE. La dernière fois, je vous avais présenté les grandes lignes de ce document en vous indiquant qu'il était en cours de négociation. La négociation avec l'ANR est terminée, c'est-à-dire que le document qui est là a été validé non seulement par l'ANR mais aussi par le Commissariat Général à l'Investissement. Il a été aussi validé par le conseil des membres UBFC, donc les six chefs d'établissement de la COMUE et il a été validé par le comité de pilotage du projet I-SITE. C'est un document qui a plusieurs fonctions puisque vous avez non seulement la convention de préfinancement mais, dans les annexes, il y a aussi la proposition d'utilisation du budget de préfinancement. Dans le projet I-SITE, il était bien indiqué que les grandes masses des budgets, c'est-à-dire typiquement les allocations par type de coût - et je

reviendrai tout à l'heure dans les détails là-dessus - devaient être validées non seulement par le CA d'UBFC mais aussi par l'INRA, le CNRS et l'INSERM. Cette partie du budget, en plus de la convention, a donc été validée par le CNRS, l'INRA et l'INSERM, non seulement le comité de pilotage a adopté la convention de préfinancement mais, à l'intérieur, vous avez bien l'accord du CNRS, de l'INSERM et de l'INRA pour la partie budgétaire.

Ce qui reste, c'est d'une part la convention de préfinancement elle-même qui doit être approuvée par UBFC et qui inclut le budget pour l'utilisation des fonds. Si vous n'aviez pas la convention de préfinancement, vous n'auriez que le budget et un état des lieux de ce qu'on veut faire et d'où on en est.

Une version vous avait été projetée la fois dernière. La convention est une convention ANR assez classique, vous avez d'abord les articles de la convention elle-même qui fixent les obligations du porteur légal, c'est-à-dire d'UBFC. Ce document doit être signé par le président d'UBFC seul. Une fois qu'il aura signé, cela va remonter jusqu'au Premier Ministre. Le CGI et l'ANR nous ont affirmé qu'aussitôt que le président d'UBFC aurait signé, les signatures à Paris iraient très vite et qu'il y aurait un versement des fonds dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant le départ en vacances. Il est absolument important que ce versement ait lieu le plus rapidement possible afin que l'on puisse commencer toute la procédure d'appels d'offres internes, de recrutements de personnels temporaires pour la gestion du projet. Il est important que nous n'ayons plus de délais par rapport à cela.

La première partie concerne donc cette convention qui est à signer par Nicolas Chaillet et puis il y a l'annexe à la convention de préfinancement qui a été l'objet des négociations. Vous avez en section zéro un préambule qui a été exigé par l'ANR et le CGI où ils nous demandent un résumé des éléments clés du projet de façon à ce que, dans les ministères, ils s'y retrouvent rapidement dans ce qu'on fait avec les fonds du préfinancement.

En dehors du résumé opérationnel qui est quasiment identique au résumé opérationnel du projet lui-même que vous avez reçu, normalement par téléchargement, cela reprend la même chose, on a en outre extrait de cette version les actions mises en œuvre avec du préfinancement, la section 0.2 et les actions qui seront préparées. Vous les avez en noir et blanc mais il y a deux couleurs, surligné, foncé et pâle. Ce qui est surligné en foncé, en vert dans l'original, ce sont toutes les actions du projet I-SITE qui vont être déclenchées avec le préfinancement de 5 millions. Celles qui sont en jaune, donc en clair dans la version noir et blanc, sont celles qui vont être préparées mais pas financées dans la première année. Elles vont être préparées de façon à ce que, lorsqu'on aura la dotation finale dans un an, on puisse enchaîner avec ces actions-là. Vous avez donc un nombre réduit qui est surligné par rapport à toutes les actions puisque nous avons un plan d'action qui était calibré sur 10,5 millions d'euros par an alors que nous avons 5 millions, ce qui vous explique que moins d'actions aient été choisies par le comité de pilotage du projet.

Ce sont les éléments essentiels dans la section zéro. Il y a deux choses qui ont été demandées par rapport au contenu du texte qui est extrait de la convention. Il y a deux changements principaux. On nous a demandé que l'encadré 1 qui est à la page 3 de l'annexe, qui est en fait un extrait du document delta, soit ajouté dans le résumé opérationnel. On nous demande les objectifs à 10 ans. Ce ne sont pas les objectifs à 1 an ou à 4 ans. Ceci a donc été ajouté de façon à permettre une lecture rapide, dans les ministères, où l'on va.

D'autre part, ils nous ont également demandé d'ajouter en page 3, à l'avant dernier paragraphe, la phrase : « *Un travail d'approfondissement sur la structuration de UBFC et de ses effets transformant va être conduit durant les douze premiers mois afin de la doter d'une gouvernance forte.* » L'ANR et le CGI ont absolument tenu à ce que cette phrase soit ajoutée par rapport au texte du résumé opérationnel.

Dans la section suivante, ils nous ont demandé de mettre deux tableaux qui indiquent clairement quels sont les partenaires du projet I-SITE. D'un point de vue local, c'est UBFC, CNRS, INRA, INSERM, CEA, CHU de Besançon, CHU de Dijon, CGFL et EFS, sachant que dans UBFC c'est une fédération qui inclut (tableau 0.2) UB, UFC, ENSMM, AgroSup, ESC et UTBM. Ces deux tableaux ont donc été introduits de façon à ce que dans les sections 1 et 2 on identifie bien quels sont les engagements qui concernent tous les partenaires du projet I-SITE, c'est-à-dire UBFC dont ses membres, les organismes nationaux de recherche et les institutions de santé. D'autre part, un deuxième tableau constitue la section 2, qui concerne les engagements qui n'impliquent que les membres d'université ou d'UBFC.

J'en viens à la section 1 qui était la feuille de route du projet I-SITE à 12 mois, c'est en page 18. Ces indicateurs de progression et leur date prévue concernent tous les partenaires du projet.

M. Roche-Bruyne.- Ce n'est pas page 18.

Mme Simon-Plas.- C'est page 24.

M. Dereux.- Il y a deux versions. Vous avez peut-être la version que nous avons envoyée avec la numérotation des pages qui démarrait de la page 1 de façon continue en incluant l'annexe, mais le ministre a décidé de recommencer la numérotation à la première page de l'annexe. Lorsqu'on recommence à la première page de l'annexe, on est à la page 18. Si on commence depuis le début du dossier, on doit être à la page 24, 18 + 6. Il y a eu un changement de forme qui a été introduit par le ministère dans la toute dernière ligne droite alors qu'on pensait avoir tout fini.

Le format du tableau reprend les éléments qui ont été imposés par l'ANR et le CGI lors de la négociation, c'est-à-dire que sur la colonne de droite, ils demandent systématiquement une référence au numéro de page du projet amendé, pas du document delta mais du projet amendé.

Tout cela a été trié par Work Package. Ils nous ont demandé d'ajouter quels étaient les objectifs stratégiques, de les faire apparaître en deuxième colonne et, après, de résumer les actions et mettre en vis-à-vis, donc en colonne 4, les indicateurs et les dates prévues. Si je reprends depuis le début, le premier Work Package, donc l'autre travail : coordination, gestion, suivi, il s'agit de la gouvernance avec une indication du budget que vous allez retrouver dans la section 4. La mise en place de l'équipe de gestion et de suivi concerne l'embauche de personnels supports, dont on a commencé les entretiens de recrutement cette semaine, et les investissements en termes d'équipement pour cette équipe de gestion, ainsi qu'une réserve pour pallier à des imprévus.

Ensuite, il y a la rémunération d'experts internationaux ou des coûts de déplacement de ces experts et puis des coûts liés au fonctionnement du comité de pilotage, éventuellement des équipements supplémentaires en visioconférence, ce genre de choses.

Les indicateurs qui sont en vis-à-vis sont la création de cette équipe de gestion et de suivi. Nous aurons recruté tout le monde en septembre 2016 au plus tard. Pour le conseil stratégique, on aura une liste d'experts pour la fin de ce mois si tout va bien. Après, pour le comité de pilotage, on s'est engagé à faire 10 réunions sur 12 mois et on va matérialiser cela par les comptes rendus des réunions.

M. Tatibouët.- Est-ce que le CA pourra avoir la liste des experts ?

M. Dereux.- Oui, bien sûr. Elle sera même publiée sur le site du projet I-SITE. C'est prévu en termes d'action de communication.

Dans le deuxième lot de travail de recherche, il y a le renforcement des actions internes I-SITE et de ce qui est hors axe qu'on appelle émergent. Il y a trois types d'action : les *Fellowships UBFC juniors*, les projets interdisciplinaires et les projets blancs. A chaque fois qu'il est indiqué "cible 3" pour les *Fellowship 4*, pour les projets interdisciplinaires et pour les projets blancs, c'est le nombre de projets que l'on compte lancer dans l'année avec l'appel à projets qui va être publié normalement le 15 juillet.

M. Roche-Bruyne.- Septembre.

M. Dereux.- Il y aura les canevas le 15 juillet, il y aura de la communication à partir du 15 juillet mais la forme finale de l'appel d'offres définitif sera le 15 septembre.

On a bien les cibles, on nous demande la publication des appels à projets, donc que la sélection soit achevée ainsi que les textes des projets financés pour le mois de janvier 2017. Quand on dit que septembre est le top départ officiel, c'est-à-dire que les canevas définitifs du projet seront arrêtés le 15 septembre, il y aura des canevas provisoires qui seront en ligne à partir de cette semaine si tout se passe bien, de façon à ce que les gens puissent déjà anticiper et on se réserve la possibilité de faire des modifications suivant le type de question qu'on aura. S'il y a des questions fréquentes qui remontent, on va peut-être mettre des précisions dans le canevas. On se réserve donc ce délai.

Mme Attuel-Mendes.- Est-ce que cela ne risque pas d'être un peu court ? Sachant qu'au mois d'août, il ne se passe plus rien. Si c'est septembre, on ne sait pas quelle date en septembre, pour une sélection définitive en janvier...

M. Dereux.- Je sais. Je rappelle que le top départ qui a été donné pour ces indicateurs était avril 2016, avril de cette année.

M. Gillon.- Ils ne peuvent pas donner le top départ au moment où ils donnent l'argent ?

M. Dereux.- Normalement, ils nous donnent l'argent ce mois-ci. S'ils font ce qu'ils ont dit, ils le donnent ce mois-ci. Je suis conscient de ce problème.

Mme Simon-Plas.- On en a longuement discuté en comité de pilotage où tous les établissements étaient rassemblés. Sur le format des appels d'offres, qui ne vont tout de même pas être des choses de 40 pages à remplir, un top départ début septembre avec des gens qui auront pu être sensibilisés, avec quasiment deux mois pour écrire un projet de quelques pages, nous a paru tout de même faisable même si c'est serré. La pression porte plus sur l'équipe de gestion et de suivi par rapport au fait d'obtenir une évaluation par les experts internationaux en moins de deux mois que finalement pour ce qu'elle pèse à mon avis sur les gens qui vont devoir rendre le projet, même si ce n'est pas complètement extensible.

En tout cas, c'est vrai que c'était compliqué dans cette année expérimentale, avec sans doute la possibilité d'optimiser le processus l'année prochaine si tout va bien. Mais on pouvait difficilement faire mieux.

M. Dereux.- Par rapport à la feuille de route que nous a fixée l'ANR où ils nous avaient dit que nous devrions avoir fini pour le 30 juin, nous sommes le 12 juillet, nous n'avons que 12 jours de retard. Ce sont 12 jours, jusqu'à aujourd'hui, qui sont surtout liés au fait que les conseils,

les différentes instances qui décident, ont des délais pour être convoqués ou ce genre de chose. On ne voit donc pas comment nous aurions pu faire plus vite. D'un autre côté, il nous a bien été signifié dans la négociation que la volonté sur site se démontrait ainsi, par des actes de gouvernance de ce type qui se réalisent dans des délais serrés. Pour eux, c'est une démonstration de la cohésion de la communauté et de sa volonté d'avancer. On peut discuter de ce point de vue mais c'est ce qu'ils nous ont opposé quand on leur a dit que c'était court.

M. Chaillet.- Les délais sont aussi liés, au-delà de la question des conseils, au fait qu'il y a tout de même eu des discussions, peut-être pas jusqu'à la dernière seconde mais on l'a bien vu. C'était donc aussi, finalement, du temps utile.

M. Dereux.- Il y a eu des allers-retours sur certains points, parfois anodins, mais qui, parfois, lorsqu'on grattait, ne l'étaient pas. On s'est même battu sur un mot.

De toute façon, ce qui va se passer par rapport aux appels à projets, c'est qu'il va y avoir une diffusion via vos établissements, c'était prévu. Vos établissements vont diffuser l'information.

M. Trichard-Comparot.- Pour l'université de Bourgogne, elle part dès demain.

M. Dereux.- Elle partira dès demain si le *flyer* est fini ! J'étais en train d'y travailler avant de vous retrouver. On essaie de faire les choses bien, avec des mises en page, avec des graphiques et on en est presque au bout.

Il y aura, en plus de cette mise à disposition, des indications des canevas, une réunion de lancement le 23 septembre au matin à l'ENSMM pour expliquer, pour ceux qui vont devoir avoir des explications sur comment tout cela va fonctionner, ce qu'on entend comme canevas, etc. Et on peut aussi nous envoyer des messages en direct sur une adresse contact qui est mise en place.

Après, il y a dans le projet un certain nombre de postes qu'on appelle des *Fellowship* internationaux pour recruter au niveau *junior* ou des *Fellowship* internationaux *sénior*. On a déjà discuté de cela la dernière fois, il y a un certain nombre de postes qui doivent être annoncés en support de ces *Fellowship* par les établissements partenaires de l'I-SITE. Ce qui est proposé comme indicateur, c'est une fourchette du nombre de postes réservés par axe de l'I-SITE, sachant que les *Fellowship* étaient le seul type d'action réservé aux trois domaines dits de recherche intense. Il faut une fourchette, ce qui veut dire que cela commence à 1 et ensuite jusqu'au nombre que les établissements voudront bien annoncer, ces postes-là vont donc faire l'objet d'un support particulier du projet I-SITE, c'est-à-dire publication internationale dans la presse, etc., relevant de la discipline, avec une procédure, en tout cas pour les juniors, de recrutement qui sera d'abord sous forme de CDD qui sera examiné par nos experts internationaux.

Pour les postes *séniors*, ce sont des postes statutaires, c'est directement un concours de recrutement et le dossier consiste, en résumé, à demander un dispositif d'accueil augmenté par rapport à ce qu'on a l'habitude de voir dans la région. Cette fourchette du nombre de postes, c'est cet indicateur.

Pour la partie trois, formations, internationalisation des formations, il y a des appels à projets internes sur des masters en anglais et sur des MOOC. Vous avez des adaptations en termes de cibles : six masters et trois MOOC. De nouveau, les indicateurs sont des publications des appels à projets, la sélection des MOOC achevée en janvier 2017 et la liste des masters sélectionnés pour bénéficier d'un soutien I-SITE en septembre 2017. Il faut que cette liste soit connue en janvier 2017 pour que toute sorte de travaux administratifs et aussi de recrutements des étudiants au niveau national et international puissent être commencés entre janvier et le mois d'août, voire

septembre 2017.

M. Chaillet.- Plus un sujet très important qu'il ne faut pas négliger sur l'accréditation. On ne va pas décider d'un commun accord avec nous-mêmes de les ouvrir, il faut les accréditer, il faut donc caler le *timing* de l'accréditation.

M. Dereux.- Je ne sais pas si le sujet de l'accréditation est à aborder maintenant car il revient après.

M. Chaillet.- Non, c'était juste pour mentionner cela.

M. Dereux.- C'est pour cela qu'il faut que la liste soit connue assez tôt. En plus, comme cette liste sera connue assez tôt, il y a le personnel support qui va être recruté au titre du projet I-SITE pour justement venir en soutien de ces problèmes d'accréditation et de publicité et recrutement des étudiants dans ces masters.

M. Tatibouët.- Pour les MOOC, est-ce qu'il y a un support de type service ou composante ? Parce qu'ils ne vont pas se créer tout seul.

M. Dereux.- Un budget est proposé. L'idée qui avait été mise au départ lorsque des MOOC ont été introduits, sachant que je ne suis pas spécialiste de cela, c'est qu'il y avait déjà des services dans les établissements qui produisaient des MOOC et qu'il fallait s'appuyer sur ces services-là, qu'il y avait donc un coup de pouce financier pour la mise en œuvre. Il n'y a pas ces services dans tous les établissements mais il y en a certainement à l'UB.

Mme Peyron.- En tout cas, certains établissements ont supprimé les postes.

M. Chaillet.- Nous émargeons à un GIP qui s'appelle Fun MOOC et c'est par là que cela passe. C'est-à-dire qu'il y a une cotisation annuelle qui est prise en charge à l'échelle d'UBFC. Après – mais je parle sous le contrôle de Sylvie -, c'est 1 000 € par MOOC et eux ont les installations, le savoir-faire nécessaire pour bâtir les MOOC. Le GIP Fun MOOC héberge les MOOC des établissements qui vont les déployer, donc nos établissements directement sur leur site avec des accès particuliers.

M. Tatibouët.- Quel est l'objectif de ces MOOC ?

M. Dereux.- De faire des MOOC !

L'idée est que *l'E.education* est aussi un marqueur de visibilité nationale et internationale du site. Il s'agit donc d'être davantage visible sur la scène nationale et internationale par la production de ce type d'outils dits *E.education*.

Mme Attuel-Mendes.- Ils sont en anglais ou en français ?

M. Dereux.- Si on veut être visible à l'international, il serait bien d'envisager une version anglaise ou en bilingue, donc imaginez ce que vous voulez. Si le but est d'augmenter l'international, il faut intégrer le fait que même s'il y a une version française, ce n'est peut-être pas suffisant pour être présent sur la scène internationale. Ceci dit, on n'est pas strict sur ce genre de

critères, on attend de voir le concept global qui est proposé, on n'est pas à ce point directif. Mais il est clair que comme l'objectif d'UBFC est tout de même d'augmenter la visibilité internationale du site, il faudrait avoir au moins un plan par rapport à cela.

M. Bardi.- Et les experts internationaux peuvent être sensibles à cela aussi.

M. Dereux.- Après, il y a peut-être une question de coût, etc. Il y a peut-être des enjeux de se dire : « Je le fais d'abord en français et je redemanderai un crédit complémentaire pour le faire en anglais ». Il y a toute sorte de stratégies qui peuvent être développées, on n'est pas obligé de tout faire en un coup. Ce qui est important, c'est de proposer un plan.

M. Tatibouët.- Est-ce que l'objectif est de construire une image de marque ?

M. Dereux.- Non, c'est d'être un outil éducatif visible au-delà de notre périmètre. Ce n'est pas uniquement une image de marque, il y a aussi un problème de qualité de contenus. L'image de marque, ce n'est pas le fait qu'il existe un MOOC, c'est le fait que ce MOOC soit de qualité, qu'il soit utile pour les étudiants.

M. Tatibouët.- Comment cela s'articule avec ce que font les établissements ? Par exemple, le Centre de Télé-enseignement Universitaire de Franche-Comté a tout de même des formations qui sont visibles à l'international, même si c'est du francophone.

Mme Legard.- Ce n'est pas le même support pour le CTU et les MOOC. On travaille avec d'autres types de supports que des cours en ligne, mais il peut y avoir une articulation, je comprends ce que tu veux dire.

M. Tatibouët.- Cela peut être mis en évidence de manière à attirer sur une offre de formation qui soit soutenable financièrement. Normalement, les MOOC sont gratuits. C'est plus un *buzz* qu'autre chose.

Mme Peyron.- Ce sont des formats courts.

M. Dereux.- Il y en a qui peuvent être très longs. C'est un cours complet.

Mme Peyron.- C'est un format qui est court, je suis désolée ! Nous en avons fait un, c'est un format court, c'est cinq séances de 5 minutes à peu près, c'est tout.

M. Chaillet.- C'est-à-dire que le sujet est relativement ciblé.

Mme Peyron.- Oui, c'est sur un sujet ciblé et sur un temps très court.

M. Roche-Bruyne.- On fait ce qu'on veut. Il y a des MOOC qui peuvent être de plusieurs heures de cours.

M. Dereux.- C'est ce que j'ai compris. Tous les formats sont possibles, pour répondre à cet appel d'offres interne.

Mme Legard.- Il y a deux stratégies possibles, soit ces MOOC ont pour objectif de faire connaître la future offre de formations d'UBFC, qui va donc être mise en place dans les années qui viennent, ces fameux masters en anglais. Soit l'objectif est de s'appuyer sur l'existant et là, je comprends la question de Bruno Tatibouët, c'est-à-dire de voir ce qui est fait actuellement par les différents établissements et qui est déjà disponible à distance à l'échelle internationale. Dans ce cas, on travaille différemment sur ces MOOC puisqu'on peut s'appuyer sur des choses existantes pour les diffuser et, du coup, attirer des publics internationaux dans nos formations à partir d'une offre existante.

Mme Simon-Plas.- Je ne suis peut-être que modérément concernée par tout cela mais ce n'est pas l'I-SITE qui va répondre à cette question, c'est aux chercheurs de le faire, c'est aux gens qui vont répondre ou pas à l'appel d'offres.

M. Dereux.- Ce sont les enseignants-chercheurs.

Mme Simon-Plas.- Oui, les enseignants-chercheurs. Il y a plusieurs choses, il y a ce que veut en faire la communauté éducative et scientifique et là, ce sont juste des instruments qui sont à disposition, sachant qu'elle en fait bien ce qu'elle en veut. Après, il y a la façon dont ces instruments-là sont mis en synergie au niveau de la COMUE UBFC, en cohérence, en visibilité avec d'autres choses qui se font déjà. Finalement, la vocation du projet I-SITE en tant que telle n'est pas de répondre à cette question globale ni de dire à la communauté ce qu'il faut qu'elle fasse avec les instruments qui lui sont mis à disposition.

M. Dereux.- Cet enjeu de structuration est typiquement un problème pour votre assemblée ou pour le CAC, mais je ne sais pas comment le voit Nicolas. Pour la structuration des activités de formation, l'I-SITE donne un soutien mais le travail de structuration en lui-même, ce n'est pas I-SITE qui le fait, c'est vous et le CAC.

M. Tatibouët.- Pour être visible, il faut tout de même se différencier avec, par exemple, des masters en anglais avec une partie des cours disponible de cette manière. Ceci me semble être un aspect stratégique. Sinon, on peut faire n'importe quel type de MOOC mais en quoi sera-t-on visible ?

Si tu vas sur le site de l'EPFL, le nombre de MOOC est absolument considérable, ils sont d'ailleurs francophones puisqu'ils ont fait le choix de se différencier de nos amis anglo-saxons en choisissant un public francophone.

L'idée est plutôt par rapport à l'I-SITE : quelle valeur ajoutée ont ces MOOC, comment peuvent-ils attirer l'attention sur nous, est-ce que la plateforme Fun MOOC UBFC sera visible via ces MOOC ou pas ?

M. Dereux.- C'est une stratégie d'UBFC. Le projet I-SITE ne répond pas à cette question, il vous donne le kit initial en disant qu'il y a des moyens supplémentaires qui peuvent être récurrents année après année et c'est à UBFC de les utiliser intelligemment.

M. Chaillet.- Cela dit, il faut aussi entendre la remarque sur le fait que ces MOOC, qui ont cette double vocation qu'expliquait Françoise Simon-Plas, doivent aussi faire partie d'une forme de coordination de l'offre de formations et s'intégrer intelligemment dans le puzzle des informations UBFC.

Mme Simon-Plas.- C'est un élément d'argumentaire dans le projet qui est soumis, c'est-à-dire qu'il va bien falloir que l'on sélectionne. Au-delà de l'intérêt du contenu ou de l'intérêt du sujet, la manière dont la proposition constitue une valeur ajoutée pour l'offre globale et la visibilité est à mon avis un élément à faire valoir justement sur comment on s'appuie sur des choses existantes, comment on met en synergie et, du coup, cela accroît la visibilité tout de suite. C'est quelque chose qui mérite d'être argumenté dans le dossier proposé.

M. Dereux.- Là, les MOOC n'ont pas été fléchés en disant qu'ils devaient être en appui. Dans le projet, on n'a jamais dit qu'ils devaient être en appui nécessairement des masters en anglais qui vont être ouverts, on n'a jamais dit cela.

Je rebondis sur la remarque qui vient d'être faite sur la langue des MOOC à l'EPFL, c'est effectivement pour les enseignements pré-master que c'est en français. Mais la plupart des masters à l'EPFL sont en anglais. C'est pour cela que nous n'avons pas tranché sur le fait qu'un MOOC doit être en anglais ou pas. Si vous faites un MOOC à destination des licences, il est clair qu'il faut une version en français. Maintenant, si c'est un MOOC à destination d'un master, le niveau scientifique augmente, etc. C'est donc à vous de juger suivant votre discipline, votre communauté, votre cible.

M. de la Brosse.- Je me permets de rebondir car ceci illustre bien ce que je disais, c'est-à-dire licence/français, master/anglais. Pour moi, l'anglais doit commencer à la licence.

Nous avons eu une petite discussion avant ton arrivée.

M. Chaillet.- J'attendais que vous interveniez !

M. Dereux.- Le choix stratégique de ce qu'I-SITE finance sur les formations en termes de soutiens à des formations en langue anglaise est issu des *benchmark* qu'on a faits par rapport à des universités aux Pays-Bas. On vient de parler de l'EPFL où, effectivement, cette intensification des masters scientifiques d'enseignement en anglais apparaît en master et pas nécessairement au niveau licence.

M. Chaillet.- Cela dit, cela veut dire que, dans le dossier, il est bon d'environner le MOOC parce qu'on a besoin, cette fois-ci au niveau d'UBFC, de le mettre quelque part, que ce ne soit pas des points singuliers en l'air.

M. Dereux.- Au début, on va peut-être balbutier avec cela mais je trouve intéressant que vous posiez de très bonnes questions mais, encore une fois, ce n'est pas le coordinateur du projet I-SITE ni le comité de pilotage I-SITE qui sont en charge de cette question, de cette structuration dont vous parlez, c'est le travail d'UBFC. Après, si vous remontez vers le projet I-SITE, les propositions qui contiennent ces éléments risquent fort de surabonder. Mais ce n'est pas le rôle du comité de pilotage d'I-SITE d'avoir cette réflexion.

Mme Simon-Plas.- Par contre, là où cela peut être réinjecté dans la réflexion du comité de pilotage et peut-être dans l'action, c'est dans les textes des appels d'offres où on peut préciser un certain nombre de points : comment cela complète des dispositifs existants, comment cela s'appuie sur des dispositifs existants, donc préciser dans les consignes qu'il est intéressant et même judicieux de développer ces points et d'expliquer qu'on a contribué à la mise en visibilité en

synergie avec d'autres choses, comment c'est relié à d'autres choses qui existent et ne pas faire comme si cela sortait de nulle part. On peut donc préciser dans l'appel d'offres qu'il y a un espace dédié à cette question-là.

M. Chaillet.- Je pense que ce serait une très bonne chose.

M. Dereux.- Cela vous illustre que la version que nous sommes en train de mettre en ligne peut être modifiée en fonction de vos questions d'ici le 15 septembre. Je reverrai cela avec le comité de pilotage.

Je vais essayer d'avancer.

Les partenariats institutionnels et industriels, c'est le travail 4, donc le fait qu'UBFC doit apparaître comme cotutelle des laboratoires, pour faire bref. Parmi les laboratoires, il y a non seulement les EA pour lesquelles il y a un accord de principe au niveau du conseil des membres mais il y a d'autre part à régler la question avec les organisations de recherche, donc les UMR avec le CNRS, l'INRA et l'INSERM. Il y a une règle de répartition des contrats de recherche entre les organismes nationaux et UBFC qui doit être précisée pour février 2017. Normalement, ce genre de chose devrait apparaître dans le contrat de site mais il ne sera pas prêt pour cette date, cela doit donc être un document séparé qui traite ce sujet.

M. Chaillet.- Juste un mot car il est important de bien l'identifier. Il s'agit de la fédéralisation de l'ensemble des laboratoires. Il faut absolument qu'on évite de dire que c'est telle catégorie de laboratoire qui est fédéralisée, c'est bien tout le monde, c'est ce qu'a souhaité le conseil des membres, c'est ce que l'on souhaite également, que l'ensemble des laboratoires, qu'ils aient un numéro d'UMR ou un numéro d'équipe d'accueil, soit traité de la même manière sur cette question de la fédéralisation. C'est très important pour que l'ensemble de la communauté puisse aller dans le même sens. Ce n'est pas neutre, c'est pour cela que je me permets de t'interrompre un instant.

M. Dereux.- Tu as bien fait de le préciser, c'est ce que je voulais dire lorsque je parlais des EA.

Il faut formaliser cela avec les organismes nationaux. Je crois que l'INRA a déjà commencé à discuter avec UBFC à ce sujet. On a peut-être droit à un commentaire ?

Mme Simon-Plas.- L'INRA est tout à fait d'accord avec cette proposition. Elle va être mise en œuvre.

M. Dereux.- C'est en cours de discussion avec le CNRS et l'INSERM.

M. Chaillet.- Il faut mesurer que sur les UMR qui sont en cotutelle des établissements et d'un organisme national, ce n'est pas une chose aisée, c'est même une chose assez difficile. Ceci pour deux raisons, il y a une raison de fond pour l'organisme qui peut tout simplement refuser d'ajouter une tutelle au laboratoire qu'il cotutélise déjà, notamment parce que cette tutelle, pour le moment, est une petite tutelle. Elle n'est donc pas suffisamment crédible pour la considérer comme une tutelle à part entière. Il y a en particulier un organisme qui, pour le moment, est opposé à cela. Il va donc falloir que nous travaillions avec cela, mais ce n'est pas l'INRA.

M. Dereux.- Cette règle doit être précisée d'ici février.

Dans la catégorie partenariats institutionnels et industriels, il y a les appels à projets conjoints entre des partenaires de l'I-SITE, d'UBFC et de l'industrie. La cible est d'un projet par axe I-SITE et ensuite l'ouverture d'un master en Intelligence économique et lobbying, pareil que sur les autres indicateurs sur les projets : une publication des appels à projets en septembre, sélection achevée en janvier 2017 pour des projets financés en janvier.

Après, promouvoir l'offre de formation et de recherche UBFC, comme je vous le disais : recrutements d'étudiants internationaux avec une cible de deux participations à des forums étudiants internationaux avant juin 2017.

M. Tatibouët.- Sur le point 5, les partenariats institutionnels et industriels, il y a de l'argent qui est mis, 1,2 M€. D'où viennent-ils, de l'I-SITE ?

M. Dereux.- Oui. Là, ce n'est que le budget I-SITE, ce n'est pas le coût complet, c'est la part PIA. Je reviendrai sur le budget dans un moment.

M. Tatibouët.- C'est la globalité, l'apport des partenaires ?

M. Dereux.- L'apport des partenaires n'est pas mis dans ce document-là.

M. Tatibouët.- Si, il est mis 120 millions page 11, tout en bas.

M. Dereux.- C'est la demande, on ne parle que de la part PIA, pas du coût complet. Dans les chiffres que vous avez là, c'est la part financée par le PIA. Il y a aussi évidemment, au moment où nous allons devoir faire les justifications, à mettre en face les cofinancements sous forme de temps de travail.

M. Tatibouët.- Ce n'est donc que de la masse salariale. Les partenaires n'investissent pas plus que cela ?

M. Dereux.- Je crois qu'ils investissent beaucoup car, dans la plupart des actions, c'est supérieur à 50 % si vous valorisez tout cela.

M. Tatibouët.- Je parlais de nos partenaires industriels.

M. Dereux.- Pour les partenaires industriels, c'est 50 %. On leur demande de mettre la même valeur en face.

Pour le second tableau, on est sur les engagements qui ne concernent que les établissements membres d'UBFC. Il y a la signature scientifique unique, c'est le point 1. Je suis désolé car on a l'impression que l'équation a disparu. Il y a des gens qui s'obstinent à ne pas vouloir utiliser le PDF correct et voilà ce que cela donne.

30 % des publications sur les années 2015 à 2017. Au moment où on va remettre notre rapport en avril prochain, il faudrait que 30 % des publications aient l'adresse UBFC. On a dû donner un mode de calcul qui est détaillé ensuite dans l'annexe 6.

Mme Simon-Plas.- Tout le monde l'a lue.

M. Dereux.- J'espère que tout le monde l'a lue ! Dans la même annexe, on a un point

inquiétant qui est qu'on a tout de même beaucoup trop de publications qui ne comportent pas la signature UBFC. C'est ce que vous avez dans le tableau de la page 21 en démarrant aux annexes, page 27 pour les autres. On a encore beaucoup trop d'erreurs. Dans l'évaluation du début du mois de juin, vous voyez que sur 2 924 publications, il n'y en a que 560 qui ont une adresse correcte. Cela ne peut pas rester ainsi, il faut vraiment que les gens se mobilisent et que toute la communauté, vous y compris, porte la bonne parole et sensibilise tout le monde.

Mme Bon.- Il faut communiquer autour de cela parce que les gens ne savent pas comment structurer les signatures. Les gens se battent pour savoir comment structurer la signature entre le nom du laboratoire et le nom de l'établissement.

M. Dereux.- Pour faire bref, chaque fois que vous aviez "universités de Bourgogne" ou "université de Franche-Comté", vous remplacez par "université de Bourgogne Franche-Comté". L'ordre dans lequel vous le faites est indifférent mais il faut "université Bourgogne Franche-Comté".

Mme Simon-Plas.- Les établissements doivent reprendre les consignes, les redonner aux directeurs d'unités, etc. C'est bien au niveau des établissements.

M. Dereux.- Je le sais.

Ensuite, je viens sur le deuxième point : les modifications de logos, panneaux, cartes de visite, papier en tête, visibilité sur Internet, adresses courriel, etc. On va faire des tirages aléatoires par rapport à des logos, des panneaux dans un bâtiment choisi au hasard. Pour les cartes de visite, on va tirer au hasard 10 directeurs de labo, 20 directeurs de département d'enseignement, des vice-présidents de la COMUE pour voir s'il y a bien un référencement d'UBFC sur tout cela. Pour les sites Web des membres, on va regarder si UBFC apparaît de façon visible et pas en pied de page, et puis les adresses courriels de tous les personnels.

Le point trois est campus numérique. Une version test du portail unique pour l'enregistrement des étudiants avec redirection vers les établissements choisis par l'étudiant. On ne peut pas faire plus qu'une version test car, en avril prochain, on ne sera pas en train d'inscrire beaucoup d'étudiants.

Ensuite, les crédits récurrents de recherche transférés à UBFC. On précisera la répartition entre laboratoires. Indicateur : des crédits devront être notifiés aux laboratoires par UBFC en février 2017.

Le cinquième point est la mise en place de divisions thématiques. La trace qui indiquera que les divisions thématiques UBFC existent et ont commencé à travailler, c'est qu'en janvier 2017, il faudrait qu'elles aient produit des normes communes à l'échelle d'UBFC pour la constitution des comités de sélection aux postes d'enseignants-chercheurs, combien il y a d'extérieurs, que ce genre de chose soit homogénéisée à l'échelle de la COMUE.

Ensuite, on parlait tout à l'heure des cotutelles, la conséquence des cotutelles est que cela permet de faire apparaître UBFC comme porteur légal des projets de recherche de type ANR et Europe. Ici, comme le *timing* sera tel qu'on n'aura pas le résultat de la plupart des appels d'offres ANR et européens, il faut que les projets déposés depuis janvier 2017 soient uniquement portés soit par un organisme national de recherche CNRS, INRA, INSERM ou par UBFC. On ne doit plus avoir de soumissions au titre d'un des membres de la COMUE comme porteur sur les projets ANR et H2020.

M. Chaillet.- C'est-à-dire que pour les appels à projets 2016 qui vont faire, comme pour tous les projets ANR, deux étapes, entre les deux étapes, on ne va pas changer de porteur. Cela veut donc dire que, dès les prochains appels, il faut d'emblée mettre UBFC puisque cela va durer quelques mois, il y aura ceux qui passent la première puis la deuxième étape et après le succès final, je l'espère. Il faut donc commencer dès maintenant.

M. Dereux.- Par rapport à la version que j'avais présentée la dernière fois sur écran, le CGI a ajouté la section 3 qui est à la suite de ce tableau : « *Dans la perspective de la rédaction de la convention définitive, afin de servir l'objectif général de la politique scientifique définie au niveau fédéral UBFC, des études seront conduites dans les prochains mois sur les sujets suivants :*

A. Notification des crédits récurrents dédiés à la recherche, dotation d'UBFC par les établissements d'UBFC et clé de répartition vers les laboratoires.

B. Ajout d'UBFC comme cotutelle des laboratoires.

C. Contrats doctoraux, dotation d'UBFC et clé de répartition vers les écoles doctorales. »

Nous avons pu obtenir que ceci n'ait pas valeur d'indicateur, vous comprenez bien que le CGI a demandé de l'écrire là comme pense-bête pour la négociation qu'ils vont nous refaire dans un an. Il va donc falloir que l'on puisse répondre à toutes ces questions dans un an. Ce sont donc trois indicateurs cachés.

M. Chaillet.- J'ajoute, pour qu'on en soit tous bien conscients, qu'il y a un lien quasi indissociable entre le cotutela des laboratoires par UBFC et la gestion des projets de recherche.

M. Dereux.- Et la signature scientifique.

M. Chaillet.- Oui, mais déjà le lien entre le cotutela et la gestion des projets de recherche puisqu'un projet ANR, lorsque vous donnez la fiche financière, il y a évidemment les coûts internes et puis les coûts additionnels, les marginaux. Les coûts internes, c'est en général le personnel et l'ANR, en tant qu'organisme français, reconnaît ce qu'est une UMR, c'est-à-dire que l'on peut mixer entre les organismes, les différents établissements à l'échelle du laboratoire. Mais si un établissement n'est pas tutelle du laboratoire, à ce moment-là, on ne pourra pas faire gérer le projet par UBFC, sauf erreur de ma part ou sauf situation exceptionnelle que l'ANR adopterait pour les COMUE. Les deux se tiennent et le tout dans un délai extrêmement contraint. On a aussi là, sur notre COMUE, une forme de particularité à l'échelle nationale de parvenir, dans un délai très contraint, d'autant plus contraint comme sur d'autres sujets, en particulier sur les contrats de site, par le premier tour des élections présidentielles. Je vous le dis exactement comme on nous le dit. Ce délai est donc très contraint et il faut qu'on parvienne à convaincre les organismes avant qu'ils cotutelisent les laboratoires. Les deux se tiennent et c'est quelque chose qui n'est pas simple, il faut vraiment le mesurer et on va essayer d'y mettre toute notre énergie positive, ainsi que la vôtre, pour convaincre les organismes de procéder ainsi.

Cette section 3 résume tous les enjeux qui sont dans les tableaux du dessus, ce sont les trois points critiques. Le fait que le CGI ait quasiment dicté mot à mot prouve qu'ils ont très bien compris où étaient les points critiques de notre projet. On va donc avoir du mal à jouer plus fin avec eux.

Vous avez le résumé du budget. Si vous reprenez les chiffres qui ont été indiqués dans les tableaux 1 et 2, vous retrouvez les sommes par type d'action dans le tableau 4. C'est le sous-ensemble d'actions que le comité de pilotage a identifié pour utiliser le préfinancement.

Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à cela.

J'ai déjà parlé de l'application de la signature scientifique, je suis donc arrivé au bout de ce que je pensais vous dire.

M. Chaillet.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Mme Benoist.- C'est à propos du budget, on en a un peu parlé tout à l'heure. Au début du document, des annexes, il est écrit qu'il est question de 120 millions d'euros sur 4 ans qui seraient apportés par les membres du consortium, soit 30 millions d'euros par an. Je voudrais connaître la part des établissements dans ce budget parce que ce sont des chiffres qui donnent un peu le vertige.

M. Roche-Bruyne.- Avec les masses salariales, ça va très vite.

Mme Benoist.- A quoi est-ce que cela correspond ?

Mme Simon-Plas.- La version par établissement était dans la version du projet téléchargeable, il y a des tableaux qui l'indiquent très précisément établissement par établissement. Pour 95 %, c'est de la masse salariale mise à disposition du projet.

M. Dereux.- Et des coûts d'environnement.

Mme Simon-Plas.- Les coûts d'environnement, l'infrastructure, les équipements et les bâtiments.

Mme Legeard.- C'est donc de l'autofinancement.

M. Dereux.- Ce n'est pas de l'argent en espèce. A partir du moment où il y a des gens qui travaillent sur un projet, ils vont y consacrer du temps. Ce temps, c'est de l'argent, des salaires. En plus de cela, quand vous soumettez un projet ANR ou européen, vous avez un coût d'environnement qui est lié à cela. C'est ce qu'on a mis comme valeur. Si vous avez 100 000 € de coûts salariaux, vous multipliez quasiment par 1,8 pour le coût d'environnement. 30 millions par an vous donnent peut-être le vertige, sauf qu'à l'échelle de la COMUE, on est à 600 millions d'euros de budget annuel pour les six établissements de la COMUE, de mémoire. Ce qui est, en ordre de grandeur, plausible par rapport aux actions qui vont être mises en œuvre.

Mme Legeard.- C'est un point qu'il est important de préciser car quand on ne connaît pas le montage des programmes européens et ce type de financements, on a l'impression que ce sont les établissements qui donnent de l'argent. Du coup, cela peut amener les gens à se questionner en se demandant si cela ne va pas mettre en difficulté les établissements.

M. Dereux.- Je comprends la question mais lorsqu'on est routinier de la soumission de ce type de projet, on doit toujours matérialiser...

Mme Simon-Plas.- Il faut être vigilant dans la communication qui en sera faite, c'est-à-dire que même si c'est évident pour les personnes qui ont rédigé les tableaux, il ne faut pas manquer de le préciser

Mme Legeard.- Tout à fait, sinon on va croire que c'est le projet I-SITE qui met en difficulté financière certains établissements.

M. Dereux.- Vous n'avez pas encore dit cela, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- On n'a pas encore démarré l'I-SITE qu'on en a déjà, la situation ne peut donc pas être pire !

M. Chaillet.- Est-ce qu'il y a encore des questions ?

M. Tatibouët.- Sur ce budget, dans les partenaires, il y a tout de même bien les partenaires industriels.

M. Dereux.- Dans quel budget ?

M. Tatibouët.- Dans le budget global, dans les 120 millions.

M. Roche-Bruyne.- Non, ce sont les membres du consortium.

M. Dereux.- Ce sont les membres du consortium.

M. Tatibouët.- C'est uniquement les membres du consortium ?

M. Dereux.- Oui.

M. Tatibouët.- D'accord.

M. Dereux.- Attention, ces 120 millions ne s'appliquent pas aux cas particuliers du préfinancement. Les 120 millions dont on parle s'appliquent dans le cas où on aurait 10,5 millions par an comme demandé.

M. Chaillet.- Je ne voudrais pas être désagréable mais il faut que nous avancions car il y a d'autres éléments qui nécessitent également votre vote.

M. Roche-Bruyne.- Une remarque pour confirmer que j'ai fait des réserves interprétatives sur un certain nombre de clauses parce que, dans le tableau, c'est trop ramassé pour reprendre *in extenso* un certain nombre de points qui sont de l'ordre législatif ou du décret. Je confirme donc au conseil d'administration que j'ai émis des réserves.

M. Dereux.- On en a pris bonne note.

Mme Legeard.- J'ai encore une question. Je suis désolée, je sais qu'on n'a pas beaucoup de temps. Je voulais revenir un petit peu sur toutes les craintes que ce projet a soulevées bien avant les élections de la présidence de la COMUE. Un des éléments de cette campagne qui avait été mis en avant, c'était le fait qu'un certain nombre de craintes soient vraiment prises en compte dans le montage et la réalisation de ce projet, en particulier sur le fait que ce projet devait peut-être essayer d'être moins élitiste et ne pas mettre de côté une partie des équipes de recherche des établissements

qui ne seraient pas considérées comme étant suffisamment à la pointe pour pouvoir participer à ces travaux. Je voudrais juste savoir si ces éléments ont déjà été pris en compte ou pas, si c'est en réflexion ou si éventuellement des éléments auraient été aménagés déjà dans ce sens.

M. Dereux.- D'une manière générale, vous voyez qu'il y a des actions qui ne sont pas que de recherche, il y a des actions y compris de formation. Ce qui veut dire que ce n'est pas nécessairement les chercheurs avec le plus grand nombre de publications qui sont en jeu ici. Après, par rapport aux axes qui ont été choisis, le comité de pilotage a décidé que sur une cible de projets blancs qui étaient de quatre, il y en aurait deux hors des axes de l'I-SITE, sachant que les projets interdisciplinaires ont comme condition d'impliquer un acteur des axes, et j'ai déjà dit devant cette assemblée que cela ne voulait pas dire que c'était nécessairement lui le coordinateur.

Réservés aux axes I-SITE dans l'appel d'offres qui va partir, il n'y a que les UBFC *Junior Fellowships* et les projets avec les industriels. Sur les 5 millions, cela fait 1,740 million qui sont fléchés sur ces axes.

M. Chaillet.- Je vous propose de passer au vote si tout vous paraît à peu près clair. Alain l'a dit, j'ai aussi essayé de le dire, ce sont des enjeux I-SITE et UBFC.

Qui est contre l'application de cette convention de préfinancement ? Une opposition.
Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

M. Dereux.- La conclusion est-elle que la proposition est adoptée ?

Mme Gigarel.- La proposition est adoptée avec 18 voix pour.

Mme Chahraoui.- Par rapport aux appels d'offres qui vont paraître, je pense que la philosophie par rapport à l'inquiétude qui vient d'être soulevée, c'est aussi de pouvoir s'approprier cet objet I-SITE et que les appels à projets ne concernent pas que certains chercheurs mais que toute la communauté puisse s'impliquer, puisse utiliser cet objet comme un levier et dans n'importe quel domaine. Il faut que l'on fasse aussi attention à cette philosophie-là.

M. Chaillet.- Cela passe par beaucoup d'information.

Mme Chahraoui.- Oui, tout à fait.

M. Chaillet.- Merci. C'est donc adopté.

M. Dereux.- Il ne reste plus que la signature.

5. Gestion des personnels des études doctorales : convention-cadre

M. Chaillet.- Sur le point 5, je vais laisser la parole à Sylvie Gigarel qui va vous parler d'une convention-cadre concernant la gestion des personnels supports des études doctorales. C'est important aussi puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, les écoles doctorales passent en gestion UBFC.

Mme Gigarel.- A la fin de l'année dernière, au mois de décembre, les établissements

concernés, à savoir l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté et l'université de technologie de Montbéliard ont travaillé sur les conditions de gestion des personnels des écoles doctorales et des bureaux d'études doctorales à partir de la rentrée 2017, au 1^{er} septembre prochain. Un groupe de travail composé de représentants des personnels, des DGS des établissements et également des personnels concernés s'est mis en place en début d'année 2016 pour essayer de trouver le meilleur mode opératoire possible, étant précisé que chaque établissement avait finalement une vision un peu particulière et qu'on n'arrivait pas à tendre vers un schéma commun.

Pour autant, ce fut chose faite grâce aux dispositions de l'article 718-14 puisque, dans cet article du code de l'éducation, il est précisé que des personnels des établissements peuvent effectuer pour le compte de la COMUE tout ou partie de leur mission.

Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser le Président à signer une convention-cadre avec les trois établissements concernés. Cette convention-cadre qui s'appuie sur les dispositions de l'article 718-14 permet aux établissements qui le souhaitent, et c'est le cas notamment de l'UTBM et de l'UFC, de signer ensuite des conventions de mise à disposition pour régir un peu plus finement les modalités de fonctionnement et de gestion des personnels concernés.

Les CT des établissements ont été consultés sur la mise en place de cette convention-cadre. Un avis favorable a été émis fin juin/début juillet en fonction des établissements. L'objectif est de pouvoir mettre en œuvre le dispositif de gestion des écoles doctorales et du bureau doctoral à compter du 1^{er} septembre prochain pour les personnels concernés.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Le comité technique de la COMUE commun UTBM s'est-il réuni ?

Mme Gigarel.- Oui, le même jour que celui de l'UTBM et il a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Rollin.- La dernière fois, le Directeur général des services de l'UTBM disait que le comité technique ne se tiendrait qu'en septembre. C'est pour cela que j'ai été étonné de voir cette convention. Mais s'il s'est réuni, c'est très bien.

Mme Gigarel.- Le comité technique commun d'UBFC-UTBM et le comité technique de l'UTBM dans la foulée se sont réunis le 30 juin dernier. En revanche, pour l'UTBM, la signature de la convention ne pourra pas intervenir avant la date du prochain CA qui va être programmée au mois de septembre.

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur l'autorisation qui est donnée à Monsieur le Président de signer cette convention.

M. Trichard-Comparot.- Concernant l'université de Bourgogne, le comité technique a émis un avis et le conseil d'administration a validé la convention la semaine dernière. Le président pourra donc la signer.

Mme Gigarel.- Merci. L'UFC aussi. Le seul cas, c'est l'UTBM au mois de septembre.

Mme Chauveau.- Normalement, le CA est programmé le 30 septembre.

M. Rollin.- Est-ce que cela ne pose pas un problème juridique ?

Est-ce qu'il n'y aurait pas un problème juridique du fait que l'instance de la COMUE

prenne une délibération alors que l'ensemble des membres n'ont pas complètement tous délibéré ?

Mme Gigarel.- C'est une convention-cadre. Ensuite, elle donne lieu à la mise en place des conventions de mise à disposition. Au départ, il avait été convenu que les calendriers puissent converger. Le temps que nous avons consacré à la mise en place de réunions de travail au printemps dernier a fait que les calendriers se sont reculés. Aujourd'hui, il y a également des élections à l'UTBM, d'où son incapacité à se prononcer sur cette question avant le mois de septembre.

Pour l'UTBM, je rappelle qu'un seul personnel est concerné. Il paraîtrait préjudiciable de décaler à la rentrée suivante cette gestion qui pourra tout à fait légitimement intervenir à partir du 1^{er} septembre prochain.

M. Rollin.- Et si nous prenions la décision de faire travailler les personnels et que le conseil d'administration de l'UTBM vienne à voter contre ?

Mme Gigarel.- Non, puisque c'est une convention-cadre.

M. Rollin.- C'est un dossier sur lequel je me suis impliqué et je trouve tout de même, sauf sur les quatre derniers mois, qu'il a été mal géré du fait que depuis qu'on est passé sur les statuts de la COMUE, on a régulièrement interpellé sur la manière dont on allait faire fonctionner ce service. Jusqu'en janvier, on nous a proposé un système dont les personnels - au moins pour ceux de l'université de Bourgogne - ne voulaient pas, qu'on nous aurait imposé si nous n'étions pas intervenus et, finalement, en trois ou quatre mois, il a fallu régler la question pour un fonctionnement en septembre parce qu'il faut que la COMUE puisse faire tourner les écoles doctorales et que les personnels sachent dans quel cadre ils travaillent. On se retrouve maintenant avec des calendriers très contraints, ce qui est problématique et il ne faudrait pas que cela se répète si d'autres compétences venaient à être transférées à la COMUE.

M. Chaillet.- C'est la première convention de cette nature, il y en aura sans doute d'autres sur d'autres sujets. Je trouve qu'il est important de mettre cela en œuvre, c'est une forme de symbole. En plus, comme vous l'avez dit, il y a le calendrier et, à compter du mois de septembre, il faut mettre les choses en ordre de marche pour les ED, les inscriptions, etc.

Je vous propose donc de monter cela maintenant, quand bien même le CA de l'UTBM serait le 30 septembre, sinon nous allons prendre des délais qui ne seront plus compatibles avec une mise en œuvre opérationnelle des choses.

Qui s'oppose à ce que je signe cette convention d'UBFC ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie, la convention est adoptée pour le CA d'UBFC.

M. Rollin.- Puisqu'on parle des écoles doctorales, est-ce que l'on peut avoir très rapidement un point sur où nous en sommes ? Il y a en effet apparemment encore un certain nombre de questions qui ne sont pas réglées pour la mise en route au 1^{er} septembre. Au niveau des services, on a des retours sur le logiciel d'inscription, sur les modalités d'inscription des étudiants, comment on fait, etc. Est-ce que toutes ces questions, au sein ou entre les établissements, sont en voie d'être réglées ou sont réglées ? Parce qu'on a des retours indiquant que les procédures pour les inscriptions, etc., ne sont pas encore faites, écrites et que les personnels partent en vacances en ce moment sans savoir comment cela va se passer dès la rentrée.

La rentrée est proche, vous avez dit qu'il y aurait la délivrance des diplômes à partir de janvier mais il y a tout de même des inscriptions à faire dès le 1^{er} septembre.

M. Chaillet.- Le logiciel, qui sera un portail pour cette année puisqu'on ne va pas inscrire les doctorants à UBFC cette année, sera ADUM. L'ensemble des collègues supports aux écoles doctorales passeront par ADUM. Il y a eu une réunion il y a quelques semaines sur ce sujet avec les personnels concernés et Jean-Marc Bourgeon qui s'occupe de cela à UBFC pour lancer le processus. En ce sens, je ne dirais pas qu'il est résolu mais il est en cours de résolution.

Par ailleurs, sur les écoles doctorales en elles-mêmes, on a commencé à définir un calendrier et une prochaine réunion aura lieu début septembre avec les directeurs d'ED pour mettre tout cela en place car il y a une nouvelle réglementation sur les ED, il y a la charte des thèses, il y a donc des sujets sur lesquels il faut qu'on se mette en ligne assez rapidement

Il y avait également la question très importante de l'accréditation des ED sur laquelle je suis intervenu. On est allé voir le ministère directement la semaine dernière pour avancer sur ce sujet important.

Ce n'est donc pas résolu, je ne dirais absolument pas cela, mais ça avance.

6. Adhésion à l'association PREMICE et désignation du représentant d'UBFC au conseil d'administration de PREMICE

M. Chaillet.- Le point 6 concerne l'adhésion à l'association PREMICE d'UBFC et la désignation du représentant d'UBFC au conseil d'administration de PREMICE.

PREMICE signifie pôle de ressources et management de l'innovation et de la création d'entreprises. C'est un dispositif régional d'incubation de projets de création d'entreprises technologiques innovantes. Vous avez l'information : cet incubateur qui était au départ un service interne de l'université de Bourgogne est aujourd'hui une association loi 1901 qui a été créée en 2007 par une assemblée générale constitutive. Le siège de l'association PREMICE est à la Maison Régionale de l'Innovation, la MRI à Dijon.

PREMICE est en train de refondre ses statuts pour simplifier sa gouvernance. Ils nous ont sollicités pour deux choses, premièrement pour adhérer en tant que membre actif et sans cotisation à PREMICE, d'autre part pour que je siége au conseil d'administration, dans le collège A.

On a besoin de votre accord sur ces deux points. Personnellement, il me semble très bien que nous puissions avoir des liens de cette nature avec le monde de l'innovation. À titre personnel, je réponds bien volontiers à cette sollicitation. Maintenant, c'est à vous de vous prononcer.

Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Mme Peyron.- Est-ce qu'il serait possible de faire un point dans un conseil à venir sur les différentes associations, incubateurs chargés de transfert qui existent dans le périmètre d'UBFC ? Je pense qu'il doit y en avoir un certain nombre et qu'on peut s'y perdre un peu dans l'ensemble, il serait donc bien que nous ayons un point de situation.

M. Chaillet.- Je retiens l'idée, elle est très bonne. On n'est pas rendu ! Mais c'est la raison pour laquelle vous me posez la question.

Mme Peyron.- Ce serait bien car je pense qu'il y en a un nombre important.

M. Chaillet.- D'accord.

Mme Peyron.- Merci.

M. Chaillet.- Il y a un certain nombre de structures qui ne sont pas toutes positionnées pareil dans le niveau de maturité technologique mais cela vaut sans doute la peine de discuter de cela.

M. de la Brosse.- Pour compléter, je suis assez attaché à avoir une visibilité. En tant que chef d'entreprise, je n'y connais rien et j'aimerais voir comment on peut collaborer avec les universités, sachant qu'il y a déjà des entités qui existent.

M. Chaillet.- Vous renforcez donc la demande ?

M. de la Brosse.- Oui. L'incubateur, pour moi, c'est une idée qui vient de l'université et qui doit aller vers le privé ou créer une société. Il y a l'autre sujet qui est : je suis une société à l'extérieur, j'ai un projet de recherche avec mon propre laboratoire et je voudrais collaborer mais l'idée n'est pas forcément générée dans les universités.

M. Chaillet.- L'incubateur est une brique dans tout ce continuum.

Mme Peyron.- Par rapport à la SATT, par rapport à tout cela.

M. Chaillet.- Oui, cela me paraît intéressant.

Mme Simon-Plas.- On pourrait le positionner très différemment sur le niveau d'interaction parce qu'on a des instruments qui peuvent se positionner très en amont sur l'interaction recherche-industrie et on en a d'autres qui se positionnent beaucoup plus en aval. Il faut qu'on arrive à la fois à les lister et à les positionner, finalement.

Mme Peyron.- Oui, pour avoir un panorama de la situation.

M. Chaillet.- Si vous êtes d'accord, on peut faire un vote sur les deux questions en même temps, elles sont tout de même relativement liées : l'adhésion d'UBFC et ma participation au CA.

Qui s'oppose à cela ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

7. Paye à façon : convention

M. Chaillet.- Nous passons à la question de la paye à façon et je redonne la parole à Sylvie Gigarel.

Mme Gigarel.- Dans le cadre de la mise en œuvre du projet I-SITE mais également à compter de la rentrée prochaine, nous allons pouvoir gérer en propre des conventions de recherche

qui portent notamment sur le financement de thèses, il est donc nécessaire qu'UBFC se dote des moyens techniques pour permettre de rémunérer des personnels sur ressources propres. Cela passe par une convention de paye à façon qui est signée entre UBFC et les services de la DRFIP de Bourgogne Franche-Comté.

Il s'agit de l'ENSMM qui assure aujourd'hui la fonction paye pour le compte d'UBFC et qui se dotera des outils nécessaires à la mise en place de ce deuxième train de paye qui s'appelle paye à façon. La convention pour laquelle on vous demande d'autoriser le président à signer prévoit une rémunération des services de l'Etat qui sont chargés de l'élaboration de cette paye à façon à hauteur de 1,52 € par mois et par agent. Le dispositif envisagé doit être opérationnel au 1^{er} septembre prochain.

M. Gillon.- Par curiosité, combien de personnes sont concernées en volume ? Est-ce qu'on a une idée ou pas du tout ?

Mme Gigarel.- Les premiers recrutements qui doivent intervenir sont positionnés sur le 15 septembre prochain, il y a trois agents prévus dans le cadre de l'I-SITE et puis une doctorante sur un contrat de recherche qui va être porté par UBFC.

M. Gillon.- Donc 6 € par mois ! *(Rire)*

Mme Gigarel.- C'est soutenable budgétairement.

M. Roche-Bruyne.- C'est assez classique.

Mme Gigarel.- C'est un schéma identique à ce qui se pratique ailleurs puisque les premiers établissements qui sont passés à la paye à façon, à l'époque, il y a donc 3, 4, 5 ou 6 ans, supportaient 1,52 € et le montant n'a pas évolué depuis.

M. de la Brosse.- Ce qui est incroyablement peu cher.

Mme Gigarel.- Attention car les opérations de paye sont tout de même réalisées par les services de l'ENSMM qui transfèrent ensuite au service de la DRFIP qui vérifie. Ils ne font pas l'intégralité de la chaîne de la paye, d'où le coût.

M. Chaillet.- Je pense que l'on peut aller au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Merci.

8. Demande de subvention par la Ville de Belfort

M. Chaillet.- Le point 8 concerne une demande de financement dont nous avons été saisis de la part de la ville de Belfort qui organise le 22 septembre prochain un événement étudiant en concertation avec le CROUS, Belfort Information Jeunesse, les associations étudiantes afin de permettre aux étudiants nouvellement installés sur Belfort de découvrir la ville, de côtoyer les

associations étudiantes et leurs partenaires dans un cadre festif. Vous avez vu le document afférent. C'est vraiment pour intégrer les étudiants à leur arrivée sur le site.

Était joint à cette demande un plan de financement dont une contribution des établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire de la ville de Belfort, à savoir l'UTBM et l'UFC à hauteur de 500 €. UBFC a été sollicitée à hauteur de 1 000 €.

Nous vous proposons tout de suite de répondre positivement à leur demande mais à hauteur de 500 € pour deux raisons, la première étant de se mettre en ligne avec les demandes des autres établissements, la seconde est plus importante, c'est d'être en capacité potentielle de faire face à d'autres demandes sur d'autres sites de Bourgogne Franche-Comté de cette nature.

M. Trichard-Comparot.- L'établissement UB, l'année dernière, a fait un travail avec le Grand Dijon - on les en remercie encore – qui a consisté à aller chercher via la convention université une enveloppe qui a tout de même permis de venir abonder le budget d'UBFC à hauteur de 20 000 ou 25 000 €. Que les collectivités viennent abonder le travail d'UBFC me semble logique parce qu'on porte globalement collectivement cette université fédérale et ses établissements membres. Dans le sens inverse, c'est une porte ouverte qui va être très compliquée à gérer parce que si on fait cela, sachant qu'il y a 13 campus, cela veut dire par exemple qu'à la rentrée, j'envoie également mes factures de mise en place de rentrées solennelles sur les six campus de l'université de Bourgogne, on envoie les 116 dossiers de demandes de subvention étudiante dans le cadre du FSDIE également à UBFC. Je veux dire par là que l'on va vers une porte ouverte extrêmement compliquée et il ne me semble pas que ce soit du rôle d'UBFC d'entrer là-dedans, surtout pas en tant qu'administrateur. Il me semble très dangereux d'ouvrir cette porte.

M. Roche-Bruyne.- J'avais exactement la même analyse. Le Grand Dijon apporte 30 000 € et là, Belfort vient demander 1 000 €. Il serait plus naturel, par parallélisme des formes, que soit Belfort, soit la communauté de communes qui verse de l'argent. D'autant que ce même type d'événement est entièrement financé par les collectivités à Dijon.

M. Trichard-Comparot.- Ou sur les autres campus.

M. Chaillet.- Vous avez compris mon entrée en matière qui était un peu plus ouverte que cela, mais je comprends. Ma proposition n'était pas ouverte à hauteur de 1 000 € pour la raison que vous avez donnée, c'est-à-dire qu'il faut être en capacité de considérer les demandes de même nature sur les autres sites, ce serait totalement normal. En face de ces 500 €, si jamais vous le décidez, on attend de la communication, c'est-à-dire le logo UBFC et on attend aussi d'emblée une forme d'appropriation par les étudiants de ce site par rapport à UBFC.

M. Tatibouët.- Pour les étudiants de l'université, je trouve que c'est une très bonne chose mais l'UTBM a un bureau des élèves particulièrement actif qui organise plein de choses.

Mme Chauveau.- En effet, je ne comprends pas car, chez nous, ce genre d'action passe par le FSDIE.

M. Chaillet.- Est-ce que vous l'avez déjà traité ?

Mme Chauveau.- On a eu une demande de financement par rapport à cet événement mais c'est l'association étudiante qui fait la demande. Là, c'est la ville. Ce qui me gêne un petit peu dans

la démarche, c'est que dans cet établissement, il y a un CAC et que rien n'interdit qu'un jour UBFC se retrouve à gérer l'équivalent des FSDIE qu'on gère aujourd'hui à l'échelle de nos établissements. Par ce canal-là, ce type de demande passerait tout à fait.

Là, ce n'est pas sur l'événement dont je connais un peu le détail, il n'y a pas de souci, mais la démarche est gênante.

M. Trichard-Comparot.- J'avoue être vraiment gêné. Que ce soit le Grand Dijon ou même Besançon puisqu'on l'a déjà dit plusieurs fois ici, il y a des investissements faits par le Grand Besançon, le Grand Dijon finance. Sur les sites territoriaux, tu parles du logo, j'étais à un conseil à Auxerre avec le Président Alain Bonnin il n'y a pas très longtemps, les collègues ont déjà mis sur le site Web du campus d'Auxerre le logo d'UBFC.

M. de la Brosse.- Le logo n'est pas négociable.

M. Trichard-Comparot.- Le logo n'est pas une question de savoir si on finance ou pas. Je suis gêné qu'une collectivité nous demande de l'argent.

Mme Legnard.- En principe, c'est plutôt l'inverse, c'est à nous de demander de l'argent aux collectivités.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Peyron.- Cela demanderait peut-être, dans l'avenir, que l'on définisse des critères d'attribution des subventions, qu'on fasse peut-être un point sur les conditions dans lesquelles on attribue des subventions. Parce que je pense que nous allons avoir une ribambelle de demandes.

M. Trichard-Comparot.- Est-ce que ce sont les compétences de la COMUE ? Non. Pour l'instant, la vie étudiante n'est pas la compétence de la COMUE. C'est aussi une question de compétences.

M. Prévôt.- Je pense que l'on doit distinguer deux choses. Il y a la question d'une demande venant d'une collectivité locale qui nécessite une réflexion plus large sur la façon dont on trouve une équité entre les territoires et le soutien des collectivités. Après, il y a ce qui est dans les statuts et dans la trajectoire I-SITE qu'on a étudiée tout à l'heure, qui porte effectivement sur la vie étudiante. Par exemple, le contrat de site nous demande une annexe du schéma directeur de la vie étudiante portée par la COMUE. Dans la trajectoire I-SITE – que j'ai sous les yeux –, il est indiqué que «...*Une vie de campus à l'échelle BFC est essentielle pour créer un sentiment d'appartenance à UBFC malgré les distances qui séparent les sites...* » Il faudra donc que nous mettions en cohérence ce que nous avons dit dans les statuts, dans la trajectoire I-SITE et, globalement, ce que nous voulons faire. Un sentiment d'appartenance à UBFC passe aussi par la vie étudiante. Maintenant, c'est peut-être une mauvaise entrée. Je propose donc que l'on prenne le temps d'y réfléchir, mais attention à ne pas considérer que ces dimensions-là soient neutres, c'est-à-dire qu'il y a effectivement la présence des cartes de visite, des logos UBFC mais au-delà de cela, je pense qu'UBFC a besoin de se déployer de sorte qu'elle soit connue et reconnue par les territoires, par les étudiants, par la communauté toute entière et cela passe aussi par le soutien à certains événements.

Maintenant, est-ce que nous avons les moyens ? Est-ce que c'est le bon événement ? Est-

ce la bonne entrée ? Sûrement pas aujourd'hui au vu des discussions qui ont lieu mais je pense qu'il faut faire attention aussi à mettre en œuvre ce que nous venons de voter à l'instant.

M. Rollin.- J'entends tout à fait, cela revient à dire qu'il faut que nous regardions ce que nous voulons mettre dans les statuts par rapport à cette question. Vous parlez de la vie étudiante mais dans le passage que vous avez cité, il y a tout de même le sentiment d'appartenance à une communauté, cela va au-delà des étudiants, il y a encore quelques personnels dans les universités. On pourrait donc très bien se retrouver avec une association de personnels commune à l'ensemble des personnels de l'ensemble des établissements de notre COMUE qui pourrait organiser un grand événement et solliciter la COMUE. On serait alors dans ce même cas de figure, on ne saurait pas si on peut ou pas et quel cap on donne.

Avant de dire qu'on donne, il faut d'abord définir véritablement qu'est-ce qu'on met dedans, si on a la compétence et est-ce qu'on met un cadre derrière ces critères.

M. Trichard-Comparot.- Je rejoins complètement les propos de Jean-Emmanuel Rollin. La politique vie étudiante ne se résume pas à des subventions aux étudiants, de toute façon et dans tous les cas de figure. Dans les statuts, les pères fondateurs ont tout de même inscrit un vice-président qui est un étudiant, je crois, on a également dit qu'un BIATSS pouvait être vice-président également. Par conséquent, ce sont aussi ces personnes qui vont pouvoir, auprès des communautés, créer ce sentiment d'appartenance. Un vice-président qui serait en charge de la vie étudiante aura à travailler avec l'ensemble des associations, des syndicats étudiants, etc. Cela passe aussi par-là, la vie étudiante, ce n'est pas uniquement par des choses décidées ici, dans ce conseil d'administration. Un schéma directeur, c'est une politique globale mais c'est une politique qui s'appuie sur la base. C'est sur ce projet qu'il faut qu'on travaille, effectivement, mais je ne pense vraiment pas que nous soyons dans ce cadre avec cette subvention de 500 € ou 1 000 € d'UBFC vers une collectivité.

M. Tatibouët.- En plus, 500 €, ça fait pauvre pour une ville alors que ce serait pour une association d'étudiants, cela pourrait être grandement utile. Ce sont des sommes que l'on donne aux associations d'étudiants à l'UFR Sciences, à l'université, c'est donc quelque chose qui est utile. 500 € pour la ville de Belfort, sachant tout ce que donne le Pays de Montbéliard ou de Belfort pour financer des thèses, est-ce bien raisonnable ?

M. Chaillet.- Oui, sauf que nous avons été saisis, c'est tout. C'est pour cela qu'on amène cela au CA, on n'est pas venu avec 500 € en leur demandant s'ils les voulaient.

J'entends ce que vous dites qui est intéressant parce que ma réflexion, sans doute un peu basique, était de dire que 1 000 € n'étaient pas possibles parce que d'emblée on multiplie cela par 12, il faut être en capacité de répondre de la même manière à tous les sites. Mais j'avoue que je n'ai pas été tellement plus loin.

Mme Legard.- Une réflexion sur cette appropriation à l'échelle de la COMUE et dans tous les sites peut par contre être intéressante, et qui passerait par d'autres moyens que ce qui nous est proposé là.

M. Prévôt.- C'est exactement ce que je viens de répondre, c'est-à-dire que je crois que ce n'est pas la bonne entrée mais il n'empêche qu'il faut réfléchir à la façon dont on peut répondre. Nous avons été saisis concernant le schéma directeur de la vie étudiante puisque c'est le rôle de la COMUE de porter, avec les CROUS, le schéma directeur de la vie étudiante et par ailleurs de

procéder à la nomination du vice-président étudiant. Une réunion a eu lieu avec eux et ils se sont mis d'accord pour qu'un collectif se crée, dont il faudra trouver la forme. On reviendra devant le conseil d'administration pour vous le proposer en même temps que la nomination du vice-président étudiant qui associe effectivement, sous réserve que les étudiants valident définitivement la proposition, les étudiants élus au CAC et au CA de la COMUE, les vice-présidents des établissements et également les deux vice-présidents des deux CROUS pour composer un groupe de travail qui pourrait porter la déclinaison à la fois pour se saisir des orientations que nous donnons et, inversement, de s'autosaisir d'un certain nombre de dossiers pour pouvoir les porter à notre connaissance pour que nous puissions développer un travail conjoint. Sachant que ce travail de rédaction du schéma directeur de la vie étudiante se fera avec eux comme avec les deux CROUS de Dijon et de Besançon et les établissements membres, bien entendu.

Je dis cela parce que le calendrier est très contraint mais il est ici un tout petit peu plus lâche puisqu'il y a une première proposition du document qui doit être annexée au contrat de plan annuel de site, mais avec une possibilité de discussion, de négociation jusqu'au mois de mars. Ce qui nous permettra de discuter aussi des volets financiers qui vont être assortis à ce schéma directeur avec les établissements, avec les CROUS et avec les collectivités locales dont - je l'espère - la ville de Belfort qui abondera à ce moment-là.

Je voudrais également redire ce qu'a dit Nicolas, c'est-à-dire que c'est bien la ville de Belfort qui nous a écrit et pas l'inverse. Il fallait donc qu'on vous le présente pour que vous puissiez vous positionner.

M. Chaillet.- Est-ce que qu'il y a d'autres remarques là-dessus ?

Je vais essayer de résumer la chose. La porte d'entrée n'est pas pertinente, cela ne va pas dans le bon sens et une porte d'entrée pertinente serait par le biais de la vie étudiante, en particulier d'associations étudiantes qui contribueraient à cet événement.

Ai-je à peu près résumé ? (*Approbaton générale*)

On passe au vote : qui est contre ? 19 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 4 abstentions.

La demande est donc refusée par le CA et on pourrait faire un courrier à la ville de Belfort en expliquant les choses de la manière dont je viens de le faire préliminairement au vote.

Est-ce que cela vous convient ? (*Approbaton générale*)

M. de la Brosse.- En ajoutant qu'ils n'oublient tout de même pas de mettre le logo. (*Rires*)

M. Trichard-Comparot.- Je suis tout à fait d'accord !

M. Chaillet.- Y a-t-il des questions diverses ?

Je vous remercie. Le prochain CA est fixé au 13 septembre, il sera assez chargé, il y a les éléments dont j'ai parlé tout à l'heure, l'ENSAM, l'HCERES et d'autres éléments. C'est un CA de rentrée pour lequel nous serons tous en pleine forme !

Merci et bel été à vous.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 18)